# **GROUPE TF1**

# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

# **31 DÉCEMBRE 2014**

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2014 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 11 mars 2014 sous le numéro D.14-0132, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux comptes.

# **BILAN CONSOLIDE**

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2014.12	2013.12
Goodwill	6	473,8	473,8
Immobilisations incorporelles	7	108,3	108,4
Droits audiovisuels		46,8	48,0
Autres immobilisations incorporelles		61,5	60,4
Immobilisations corporelles	8	176,3	190,0
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	9	581,8	83,5
Actifs financiers non courants	11.3	29,2	17,6
Actifs d'impôt non courants		-	-
Total actifs non courants		1 369,4	873,3
Stocks et en-cours		694,3	679,1
Programmes et droits de diffusion	10	678,5	663,1
Autres stocks		15,8	16,0
Clients et autres débiteurs	11.4	1 136,6	1 126,3
Actifs d'impôt courants		15,0	31,7
Autres actifs financiers courants		7,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.5	501,4	289,3
Total actifs courants		2 354,6	2 126,4
Actifs d'activités en cours de cession	4	-	645,6
TOTAL ACTIF		3 724,0	3 645,3
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)	)	497,0	256,1
Dont trésorerie nette sur activités poursuivies	•	497,0	188,9
Dont trésorerie nette sur activités en cours de cessi	ion	-	67,2

# BILAN CONSOLIDE (suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2014.12	2013.12
Capital	12.1	42,3	42,2
Primes et réserves		1 548,4	1 524,5
Résultat consolidé de l'exercice		412,7	137,0
Total capitaux propres part du groupe		2 003,4	1 703,7
Participations ne donnant pas le contrôle		36,5	130,5
Total capitaux propres		2 039,9	1 834,2
Emprunts non courants	14	-	1,2
Provisions non courantes	15.1	48,4	40,8
Passifs d'impôt non courants	25.2	31,5	9,2
Total passifs non courants		79,9	51,2
Dettes financières courantes	14	4,4	99,2
Fournisseurs et autres créditeurs	13.3	1 566,5	1 445,0
Provisions courantes	15.2	33,3	30,0
Passifs d'impôt courants		-	16,2
Autres passifs financiers courants		-	3,8
Total passifs courants		1 604,2	1 594,2
Passifs d'activités en cours de cession	4	-	165,7
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 724,0	3 645,3

# **COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

(en millions d'euros)	Notes	Exercice	Exercice
		2014	2013
Recettes publicitaires		1 575,5	1 594,3
Autres revenus		516,3	481,0
Chiffre d'affaires	16	2 091,8	2 075,3
			·
Autres produits de l'activité  Achate consommés et variation de stocks	17	0,3	(074.4)
Achats consommés et variation de stocks	17 18	(1 119,1) (332,4)	(976,4)
Charges de personnel Charges externes	10 19	(362,4)	(352,2) (368,1)
Impôts et taxes	19 20	(126,2)	(131,5)
Dotation nette aux amortissements	20	(55,4)	(61,4)
Dotation nette aux provisions		10,0	(32,2)
Autres produits d'exploitation	21	120,8	97,4
Autres charges d'exploitation	21	(110,9)	(104,4)
		116,5	144.7
Résultat opérationnel courant		110,5	146,7
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		116,5	146,7
Produits sur endettement financier		1,2	0,6
Charges sur endettement financier		(0,1)	(0,2)
Coût de l'endettement financier net	22	1,1	0,4
Autres produits financiers	23	0,6	2,9
Autres charges financières	23	(0,3)	(2,1)
Impôt	25	(29,8)	(45,2)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	20	15,0	0,5
Résultat net des activités poursuivies		103,1	103,2
·		·	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	26	315,9	48,5
Résultat net		419,0	151,7
attribuable au Groupe :		412,7	137,0
Résultat net des activités poursuivies		99,9	98,2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		312,8	38,8
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôl	e :	6,3	14,7
Résultat net des activités poursuivies		3,2	5,0
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		3,1	9,7
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		211 396	210 645
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)		0,47	0,47
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)		0,47	0,47
Résultat des activités en cours de cession par action (en euros)		1,48	0,18
Résultat des activités en cours de cession dilué par action (en e	uros)	1,47	0,18
(0110	/	.,.,	-,,,

# **ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES**

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
	2014	2013
Résultat net consolidé	419,0	151,7
Eléments non recyclables en résultat net		
Gains / pertes actuariels sur avantages du personnel	(6,3)	(3,0)
Impôts nets sur opérations en capitaux propres non recyclables en résultat	2,2	1,0
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées non recyclables comptabilisés en capitaux propres	-	-
Eléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)	6,9	(5,7)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation des écarts de conversion sur sociétés contrôlées	0,7	-
Impôts nets sur opérations en capitaux propres recyclables en résultat	(2,5)	2,1
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées recyclables comptabilisés en capitaux propres		-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (2)	1,0	(5,6)
Total des produits et charges comptabilisés	420,0	146,1
attribuable au Groupe	413,7	131,4
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6,3	14,7

Dont quote-part recyclée (0,4) million d'euros à fin 2014, (2,0) millions d'euros à fin 2013

Dont (0,2) million d'euros en 2013 concernant les activités cédées ou en cours de cession

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto- contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	42,1	-	-	1 635,2	(0,2)	1 677,1	117,0	1 794,1
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,2	5,8	-	-	-	6,0	-	6,0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	0,6	-	0,6	-	0,6
Rachat d'actions propres	-	-	(3,3)	-	-	(3,3)	-	(3,3)
Annulation d'actions propres	(0,1)	-	3,3	(3,3)	-	(0,1)	-	(0,1)
Dividendes versés	-	-	-	(115,6)	-	(115,6)	(1,2)	(116,8)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	7,6	-	7,6	-	7,6
Total opérations avec les actionnaires	0,1	5,8	-	(110,7)	-	(104,8)	(1,2)	(106,0)
Résultat net consolidé	-	-	-	137,0	-	137,0	14,7	151,7
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(5,6)	(5,6)	-	(5,6)
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	-	-	-		-
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	42,2	5,8	-	1 661,5	(5,8)	1 703,7	130,5	1 834,2
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	1,5	-	-	-	1,6	-	1,6
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	0,6	-	0,6	-	0,6
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(116,2)	-	(116,2)	(8,7)	(124,9)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total opérations avec les actionnaires	0,1	1,5	-	(115,6)	-	(114,0)	(8,7)	(122,7)
Résultat net consolidé	-	-	-	412,7	-	412,7	6,3	419,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	1,0	1,0		1,0
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	-	-	-	(91,6)	(91,6)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	42,3	7,3	-	1 958,6	(4,8)	2 003,4	36,5	2 039,9

Se reporter à la note 12 – « Capitaux propres consolidés » pour le détail des variations.

# **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat net des activités poursuivies (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		103,1	103,2
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)		50,1	64,9
Immobilisations incorporelles et goodwill		31,5	39,0
Immobilisations corporelles		17,8	23,9
Immobilisations financières		(0,5)	
Provisions non courantes		1,3	2,0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(10,4)	(14,1)
Variations de juste valeur		(4,1)	(0,8)
Paiements fondés sur des actions		0,6	0,6
Résultat de cessions d'actifs		(31,0)	(18,3)
Quote-part dans les résultats des coentreprises, entreprises associées et dividendes		(8,3)	(0,5)
Produits de dividendes (titres non consolidés)		(0,2)	(1,0)
Sous-total Sous-total		99,8	134,0
Coût de l'endettement financier net		(1,1)	(0,4)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		29,8	45,2
Capacité d'autofinancement		128,5	178,8
Impôts versés (-) / remboursés (+)		(33,1)	(48,8)
Variation du BFR lié à l'activité		12,7	(70,0)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		108,1	60,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(36,9)	(51,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,4	2,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(9,3)	(3,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	1,8
Incidence des variations de périmètre	28.2	306,0	6,0
Prix d'acquisition des activités consolidées		-	-
Prix de cession des activités consolidées		307,5	6,0
Dettes nettes sur activités consolidées		-	-
Autres variations de périmètre sur trésorerie		(1,5)	-
Dividendes reçus	28.2	30,4	1,0
Autres flux liés aux opérations d'investissements	28.2	25,5	53,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		316,1	9,3
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options		1,6	6,0
Rachats et reventes d'actions propres		-	(3,3)
Autres opérations entre actionnaires		-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(117,2)	(116,8)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		-	0,2
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	28.3	(2,6)	(4,6)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		1,1	0,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(117,1)	(118,1)
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITES POURSUIVIES		307,1	(48,8)
Trésorerie au début de l'exercice - Activités poursuivies	28.1	191,1	239,9
Variation de la trésorerie - Activités poursuivies	20.1	307,1	(48,8)
Trésorerie à la clôture de l'exercice - Activités poursuivies	28.1	498,2	191,1

VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITE CEDEE OU EN COURS DE CESSION :		Exercice 2014	Exercice 2013
Trésorerie au début de l'exercice - Activité cédée ou en cours de cession	4	69,6	13,9
Variation de la trésorerie- Activité cédée ou en cours de cession (a)	4	(34,5)	55,7
Déconsolidation des activités en cours de cession	4	(35,1)	
Trésorerie à la clôture de l'exercice- Activité cédée ou en cours de cession	4	-	69,6

<sup>(</sup>a) Le détail des flux est présenté en note 4 – activité en cours de cession

# **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

1	Faits marquants de l'exercice 2014	Ç
2	Principes et méthodes comptables	10
3	Variations significatives du périmètre de consolidation	27
4	Activité en cours de cession	28
5	Information sectorielle	30
6	Goodwill	32
7	Immobilisations incorporelles	34
8	Immobilisations corporelles	36
9	Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	37
10	Programmes et droits de diffusion	38
11	Actifs financiers	39
12	Capitaux propres consolidés	42
13	Passifs financiers	43
14	Endettement financier net	45
15	Provisions	45
16	Produits de l'activité	48
17	Achats consommés et variations des stocks	48
18	Charges de personnel	49
19	Charges externes	50
20	Impôts et taxes	50
21	Autres produits et charges d'exploitation	50
22	Coût de l'endettement financier net	51
23	Autres produits et charges financiers	51
24	Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	51
25	Impôts sur le résultat	52
26	Résultat des activités cédées ou en cours de cession	53
27	Résultat par action	54
28	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	55
29	Gestion des risques	56
30	Options d'achat ou de souscription d'actions	65
31	Engagements hors bilan	66
32	Informations sur les parties liées	69
33	Honoraires des commissaires aux comptes	70
34	Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	70
35	Évènements postérieurs à la clôture	70
36	Périmètre de consolidation détaillé	71

#### NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 1 Faits marquants de l'exercice 2014

#### • Cession de 31 % d'Eurosport SAS à Discovery Communications

Le 30 mai 2014, le groupe TF1 et Discovery Communications ont finalisé l'acquisition par Discovery d'une participation de contrôle dans Eurosport International. La participation de Discovery passe ainsi de 20 % à 51 %. Cette finalisation fait suite à l'autorisation de la transaction par l'ensemble des autorités de concurrence compétentes. Eurosport France reste détenue à 80 % par le groupe TF1 et à 20 % par Discovery Communications.

Le groupe TF1 a la possibilité de vendre à Discovery Communications le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49 % du capital, à l'intérieur de périodes définies entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 septembre 2016, pour un prix qui sera établi, selon la date d'exercice de l'option, sur la base d'une valeur d'entreprise prédéterminée ou sur une valeur déterminée à dire d'expert.

Au bilan consolidé, la participation conservée dans le groupe Eurosport a été valorisée au 30 mai 2014 à 489,9 millions d'euros, sur la base de la dernière juste valeur retenue pour le prix de cession des 31 %.

Dans le compte de résultat consolidé du 31 décembre 2014, cette cession a donné lieu, après finalisation du prix de cession au cours du troisième trimestre 2014, à la comptabilisation d'une part, d'une plus-value sur la quote-part cédée de 31 % et d'autre part, conformément à IFRS 3 révisée, à la reconnaissance d'un produit de réévaluation sur la participation de 49 % conservée déterminée sur la base des éléments ci-dessus. Le montant total, soit 299,5 millions d'euros net d'impôt, est présenté dans le résultat des activités cédées ou en cours de cession (cf. détail en note 27-résultat des activités cédées ou en cours de cession).

#### • LCI – refus du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du passage en clair de la chaîne

Le 29 juillet 2014, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a rendu sa décision de refuser le passage en clair de LCI.

LCI conteste cette décision et a déposé un recours en annulation devant le Conseil d'Etat le 28 septembre 2014, une décision de ce dernier est attendue au cours du premier semestre 2015. Ce recours en annulation était assorti d'un recours en référé demandant la suspension immédiate de la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, référé qui a été rejeté le 23 octobre 2014.

Compte tenu du recours en annulation auprès du Conseil d'Etat, des réflexions en cours sur le projet « nouveau LCI » et de la suspension des négociations sur les modalités de restructuration de la chaîne LCI, aucun impact n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

#### One Cast

Le 30 octobre 2014, le groupe TF1 a cédé au groupe ITAS la totalité du capital de sa filiale OneCast spécialisée dans la diffusion pour les multiplex TNT.

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014, cette opération se traduit par une plus-value consolidée comptabilisée en résultat opérationnel courant dans le secteur opérationnel Holding et Divers.

#### 2 Principes et méthodes comptables

#### 2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils intègrent également les recommandations de présentation de l'ANC n°2013-03 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2015 et seront soumis pour approbation à la prochaîne Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2015.

#### 2-2. Nouvelles normes IFRS

# 2-2-1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Pour l'établissement de ses états financiers condensés au 31 décembre 2014, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013, ou, le cas échéant, les nouvelles normes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne d'application obligatoire ou applicables par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont :

- IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011) : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 par l'Union européenne et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2014 avec effet rétrospectif sur l'exercice comparatif. Les principales modifications et impacts sont décrits ci-dessous.
  - ✓ La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation entités ad hoc » et redéfinit la notion de contrôle sur une entité.
  - La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement apports non monétaires par des co-entrepreneurs». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat. En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant :
    - les co-entreprises qui confèrent des droits dans l'actif net doivent être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée.
    - les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, doivent être comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe.

✓ La norme IFRS 12 complète les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

Les principaux impacts résultent de la mise en œuvre de la norme IFRS 11 relative aux partenariats et plus particulièrement à l'évolution de la comptabilisation de ces opérations selon la méthode de la mise en équivalence des co-entreprises détenues par le Groupe, jusqu'à présent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Pour le groupe TF1, le périmètre des activités concernées est constitué des 3 entités TF6, Série Club et TF6 Gestion, gérées en partenariat avec le groupe M6.

Sur la base des activités qui sont retraitées depuis le 1<sup>er</sup> janvier de 2013, les comptes de résultat comparatifs 2013 présentés en 2014 ont été retraités avec les principales incidences suivantes :

- une diminution du chiffre d'affaires pour 10,0 millions d'euros sur l'exercice 2013,
- > une amélioration du résultat opérationnel pour 0,3 million d'euros sur l'exercice 2013,
- > une incidence sur la quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées de -0,3 million d'euros sur l'exercice 2013.

Par ailleurs, la consolidation par mise en équivalence ne permettant plus d'évaluer ces entités globalement au niveau de l'UGT à laquelle elles appartenaient, un test de valeur au niveau des entités a été réalisé à la date du changement de méthode de consolidation. Sur la base des plans d'affaires établis fin 2012, la valeur d'utilité des entités faisant l'objet du changement de méthode de consolidation est inférieure à leur valeur comptable de 7,7 millions d'euros. En conséquence, cette dépréciation des titres mise en équivalence a été constatée en diminution des capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Amendement IAS 32 - compensation des actifs financiers et des passifs financiers : date d'application IASB au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sans incidence sur les comptes.

**Interprétation IFRIC 21 -** taxes prélevées par une autorité publique : date d'application au 1er janvier 2015. . Les impacts de cette interprétation concerneront principalement le rythme de reconnaissance en période intermédiaire de certaines taxes, telles que la C3S ou la taxe foncière. Cette interprétation, adoptée par l'Union européenne le 13 juin 2014, n'a pas été appliquée par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais le sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec application rétrospective pour l'année comparative 2014.

L'incidence de ce retraitement sur les comptes intermédiaires 2014 sera une diminution du résultat opérationnel de 4,1 millions d'euros au 31 mars 2014, de 2,5 millions d'euros au 30 juin 2014, de 1,1 million d'euros au 30 septembre 2014 et une hausse de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, le groupe TF1 a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes publiées par l'IASB, approuvées par l'Union Européenne applicables par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# 2-2-2. Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne

Norme	Date d'application IASB	Impacts Groupe attendus
IFRS 15: produits provenant de contrats avec les clients	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IAS 18. La nouvelle norme, non encore adoptée par l'UE, est applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017, avec une application anticipée autorisée.  L'impact de cette norme est en cours d'évaluation
IFRS 9 : instruments financiers, classification et évaluation des actifs financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non estimable à ce jour (projet d'adoption suspendu par l'UE)

#### 2-3. Changements de méthode comptable

En 2014, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables, en dehors des obligations IFRS présentées en note 2-2-1 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui sont sans incidence significative sur les comptes.

#### 2-4. Principes comptables, jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

#### 2-4-1. Principes comptables

Les principes comptables retenus par le Groupe ainsi que les principales analyses qui les fondent sont listés ci-dessous et décrits dans les notes ci-après correspondantes :

goodwill et tests de dépréciation (notes 2-7 et 2-10);

- comptabilisation et évaluation des droits audiovisuels (note 2-8-1);
- comptabilisation et évaluation des programmes, droits de diffusion et droits de retransmission sportive (note 2-12) ;
- classification des instruments financiers (notes 2-11 et 2-17);
- comptabilisation des produits de l'activité (notes 2-20).

#### 2-4-2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du groupe TF1 implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- dépréciation des goodwill (note 6) la valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des goodwill est revue a minima annuellement conformément aux principes mentionnés dans la note 2-10-1. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- dépréciation des droits audiovisuels (note 7-1) le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des prévisions de recettes futures.
- dépréciation des programmes et droits de diffusion (note 10) le calcul de la dépréciation des programmes et droits de diffusion,
   établi en fonction des perspectives de diffusion, repose principalement sur les grilles prévisionnelles de programmes.
- évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 15-1-2) le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2-19-1. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- provisions (note 15) elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- juste valeur des instruments financiers (notes 11 et 13) la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

#### 2-5. Méthodes de consolidation

#### **Filiales**

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

#### Coentreprises et activités conjointes

Les coentreprises et les activités conjointes sont les participations de TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle.

- Les actifs/passifs, charges et produits des activités conjointes , qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés à hauteur des intérêts détenus par TF1 dans l'activité conjointe.
- Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

#### 2-6. Méthodes de conversion des éléments en devises

#### 2-6-1. Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

#### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euro. Le montant existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en normes françaises a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

#### 2-6-2. Conversion des transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

#### 2-7. Regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Cette dernière a fait l'objet d'une révision applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sans effet rétroactif, dont les principales conséquences sont un renforcement du critère de contrôle dans le traitement comptable du regroupement et une plus grande utilisation de la juste valeur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités comme indiqué ci-après :

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Sur option à prendre lors de chaque regroupement,

les intérêts minoritaires peuvent être évalués à la juste valeur donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire (option du goodwill « complet »).

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires, la différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2-10. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 7, cf note 11-2) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

#### √ Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, modifié les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### √ Règles appliquées aux regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

La révision de la norme IFRS 3 – regroupement d'entreprises n'étant pas d'application rétrospective, les goodwill des opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été maintenus à leur valeur au 31 décembre 2009. Ils ont été déterminés selon les règles applicables à la date des opérations correspondantes. Les principales différences de traitements sont indiquées ci-après :

- dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étapes, les quotes-parts antérieurement détenues ne faisaient pas l'objet de réévaluation.
- les coûts d'acquisition constituaient une composante du coût du regroupement, ils sont donc inclus dans le montant des goodwill comptabilisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- l'option permettant une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires ne pouvait être appliquée, la méthode du goodwill complet ne pouvait donc être utilisée.

 les variations du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise donnaient lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire dans le cas d'une acquisition ou d'un résultat dans le cas d'une cession.

#### 2-8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

#### 2-8-1. Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 DA et TF1 Entreprises, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique à compter des faits générateurs suivants :

- la date du dernier tour de manivelle ou la date du visa d'exploitation pour les parts de coproductions cinématographiques,
- la date de signature des contrats pour les droits audiovisuels de distribution et/ou de négoce et les droits musicaux acquis.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de coproductions cinématographiques : elles sont amorties en fonction des recettes sur 8 ans.
- droits audiovisuels « distribution »: ils sont amortis en fonction des recettes avec un minimum linéaire sur 3 ans.
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.
- la modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production est l'amortissement en fonction des recettes sur un horizon de temps limité en tenant compte de la chronologie des sources de revenus, méthode conforme à la pratique du secteur.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable nette.

#### 2-8-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques commerciales à durée de vie indéterminée détenues par le Groupe, qui ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation (cf note 2-10-1).

#### 2-9. Immobilisations corporelles

#### 2-9-1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions: 25 à 50 ans Équipements techniques: 3 à 7 ans Autres installations, outillage et mobilier: 2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

#### 2-9-2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges sur endettement financier » inclus dans le « Coût de l'endettement financier net ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre, de catégorie identique.

#### 2-10. Dépréciation des actifs non courants

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

#### 2-10-1. Goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation ...) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une UGT est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des goodwill sont irréversibles.

#### 2-10-2. Titres mis en équivalence

Compte tenu du fait que les goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

#### 2-10-3. Autres actifs non courants

Les modalités de dépréciation des autres actifs, notamment pour les droits audiovisuels, sont présentées dans les paragraphes correspondants.

#### 2-11. Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

#### 2-11-1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits dans la note 11. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur significative et durable, une dépréciation est enregistrée en résultat.

#### 2-11-2. Prêts et créances

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

#### 2-11-3. Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### 2-11-4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

#### 2-12. Programmes et droits de diffusion

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, ...), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production):
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par types de programmes				
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion	
1 <sup>ère</sup> diffusion	80 %	50 %	100 %	
2 <sup>ème</sup> diffusion	20 %	50 %	-	

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés dans la note 10 de l'annexe au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

#### 2-13. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie représentent des titres ou des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, qui ont le caractère de placements monétaires mais qui ne satisfont pas aux critères d'équivalents de trésorerie. Ces actifs relèvent de la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat détenus à des fins de transaction.

#### 2-14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

#### 2-15. Actifs en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme « en cours de cession » quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue, et que la cession est hautement probable.

Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des frais de cession.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe TF1 a cédé l'activité.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant :

- le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession,
- la dépréciation éventuelle des actifs nets en cours de cession sur la base de leur évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, lors du premier reclassement des actifs net comme destinés à être cédés et,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités cédées ou en cours de cession sont isolés du tableaux de flux de trésorerie consolidés et détaillés en note 4 – activités en cours de cession pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

#### 2-16. Actions propres

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

#### 2-17. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :

- les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme;
- les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les passifs financiers du Groupe, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunt obligataire, d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Ces passifs sont évalués au coût amorti.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 2-18-1).

#### 2-17-1. Emprunt obligataire

Un emprunt obligataire est initialement comptabilisé pour le montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

Ultérieurement, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux intègre les frais d'émission et les primes de remboursement qui sont présentés au passif du bilan en diminution du montant nominal de la dette. La prime et les frais d'émission sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt obligataire. L'amortissement et la charge d'intérêt sont constatés dans la rubrique « Charges sur endettement financier ». La part à moins d'un an des intérêts courus non échus est comptabilisée en « Dettes financières à court terme ».

#### 2-17-2. Autres dettes financières

Les autres dettes financières, courantes et non courantes, sont constituées des autres emprunts et dettes assimilées, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement, évalués au coût amorti.

#### • Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32.

Suite à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la norme IAS 27 amendée, le Groupe a choisi de comptabiliser ces dettes financières en contrepartie des capitaux propres sans incidence sur la reconnaissance des intérêts minoritaires. A l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Pour les engagements de rachat d'intérêts minoritaires rattachés à un regroupement d'entreprises réalisé antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe comptabilisait en goodwill cette différence positive initiale et les variations ultérieures de valeur de la dette, hors effet d'actualisation.

#### 2-18. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

#### 2-18-1. Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
  - o à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
  - o à une transaction future hautement probable,
  - o ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

#### 2-18-2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### 2-19. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

#### 2-19-1. Provisions non courantes

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

#### Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- o des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- o du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- o des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- o d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- o de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- o d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

#### Provisions pour risques et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Elles sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture : les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

#### 2-19-2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

#### 2-20. Produits de l'activité

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
  - Si les ventes d'espace publicitaire concernent des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs.
  - Le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.
- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).
- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.
- le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques « SAV » et juridiques liés à cette prestation. A contrario, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

#### 2-21. Subventions

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe-

Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits

d'exploitation ») à due concurrence de l'amortissement des œuvres audiovisuelles auxquelles elles se rapportent, lorsque celles-ci se terminent ou obtiennent leur visa d'exploitation.

#### 2-22. Autres produits et charges opérationnels

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, peu fréquents, et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

#### 2-23. Coût de l'endettement financier net

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couvertures de taux,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie....).
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couvertures de taux,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

#### 2-24. Imposition différée

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées. Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

#### 2-25. Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par ellemême et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en en compte dans ce calcul.

#### 2-26. Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions

TF1 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (note 30).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

#### 2-27. Secteurs opérationnels

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le groupe TF1 a modifié la présentation de ses états internes de pilotage de la performance de ses activités. Cette évolution fait suite aux changements concurrentiels, économiques et technologiques que le groupe TF1 a connus ces dernières années et vise à mieux traduire la stratégie mise en œuvre par le Groupe pour y faire face.

L'information sectorielle présentée ci-dessous a été mise à jour afin de prendre en compte cette évolution du reporting interne du Groupe ; la répartition par secteur des entités du Groupe est détaillée en note 36 – périmètre de consolidation.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du Groupe dans leur suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel et aucun regroupement n'a été effectué.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actif correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

#### **Antennes et Contenus**

Le secteur Antennes et Contenus regroupe l'ensemble des services accessibles gratuitement par les consommateurs. Les revenus de ces activités sont majoritairement issus de la vente d'espaces publicitaires sur des supports audiovisuels, internet et presse écrite.

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe tel que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé.

Enfin, les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire du contenu pour le compte d'une autre filiale du secteur Antennes et Contenus figurent dans ce secteur, tel que l'acquisition et l'exploitation de droits audiovisuels, la production interne de programmes ou l'activité commerciale de vente des espaces publicitaires.

#### **Services Consommateurs**

Le secteur Services Consommateurs regroupe les offres payantes du Groupe commercialisées directement ou via un intermédiaire de distribution auprès des consommateurs :

- √ les activités de vente à distance via internet ou appels téléphoniques et de vente en boutique du groupe Téléshopping;
- ✓ les activités du pôle TF1 Entreprises, dont notamment la vente de jeux de société et l'exploitation de licences;
- √ l'acquisition et la distribution de produits vidéo physiques et dématérialisés.

#### Offre Payante

Ce secteur regroupe l'ensemble des services payants accessibles auprès d'un opérateur tiers. Les revenus de ces activités sont majoritairement issus de la rémunération négociée et perçue auprès des opérateurs câble, satellite et ADSL pour la mise à disposition des chaînes TV payantes éditées par le groupe TF1. Le client est un opérateur avec lequel le revenu est négocié, et qui est responsable de la relation avec le client final, notamment du recouvrement du prix du service final.

#### **Holding et Divers**

Les entités n'ayant pas d'activité opérationnelle ainsi que les entités portant les biens immobiliers du Groupe sont regroupées dans ce secteur. Ce secteur intègre également les entités dont l'activité ne correspond pas aux modèles économiques des secteurs définis précédemment et dont le volume d'activité est insuffisant pour constituer un nouveau secteur.

#### 3 Variations significatives du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2014 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 36.

#### 3-1. Variations significatives du périmètre en 2014

#### ✓ Eurosport SAS

Suite à la cession de 31 % d'Eurosport SAS le 30 mai 2014 (cf. faits marquants), le groupe TF1 ne dispose plus du contrôle exclusif sur Eurosport SAS et ses filiales internationales, ces entités ont été en conséquence déconsolidées à cette date.

La participation de 49 % du capital d'Eurosport SAS conservée par le groupe TF1 lui conférant une influence notable, le groupe Eurosport International est consolidé à partir de cette même date par mise en équivalence (cf. note 9 participations dans les coentreprises et les entreprises associés).

#### ✓ One cast

Le Groupe TF1 a cédé le 30 octobre 2014 100% du capital de sa filiale One Cast au Groupe Itas (cf faits marquants). A compter de cette date, One Cast, qui était consolidée en intégration globale, ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

Le chiffre d'affaires de OneCast s'élevait à 7,3 millions d'euros sur les 9 mois de 2014 (9,1 millions d'euros à fin 2013), pour un résultat opérationnel de 2,0 millions d'euros sur la même période (1,9 million d'euros à fin 2013).

#### 3-2. Rappel des variations significatives du périmètre 2013

#### ✓ Cession Place des Tendances

Le 5 novembre 2013, le groupe TF1 a cédé à Printemps Holding France SAS la totalité de sa participation (représentant 80 % du capital) détenue dans l'entité Place des Tendances et de ses créances associées. L'incidence de la cession est intégrée dans le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2013.

Le chiffre d'affaires de Place des Tendances s'élevait à 8,7 millions d'euros sur les 10 mois de 2013 (9,4 millions d'euros à fin 2012), pour un résultat opérationnel positif de 0,3 million d'euros sur la même période (négatif de 1,6 million d'euros à fin 2012).

#### 4 Activité en cours de cession

Au 31 décembre 2013, après analyse des critères de classification définis par la norme IFRS 5, le groupe TF1 a considéré que l'opération en cours sur le groupe Eurosport, à l'exception de sa filiale Eurosport France, entrait dans le champ d'application de cette norme.

L'importance relative d'Eurosport International à la fois dans le secteur opérationnel Offre Payante et dans les états financiers consolidés du groupe TF1, a conduit à qualifier les activités d'Eurosport International d'activité en cours de cession au sens de la norme IFRS 5 (paragraphe 31 à 33 de la norme).

Les états financiers consolidés sont présentés selon les dispositions de la norme IFRS 5 et conformément aux principes édictés à la note 2-15 :

- Au bilan consolidé de l'exercice 2013, l'incidence de l'activité en cours de cession est présentée sur deux lignes distinctes à l'actif et au passif : « actifs des activités en cours de cession » et « passifs des activités en cours de cession ».
- Au compte de résultat consolidé, l'incidence de l'activité en cours de cession est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités en cours de cession » en 2013 et en 2014 jusqu'à la date de cession soit le 30 mai.
- Au tableau des flux de trésorerie, seuls les flux des activités poursuivies sont présentés, les flux de trésoreries des activités en cours de cession sont présentés par nature ci-après.

#### Bilan d'Eurosport International en cours de cession au 31 décembre 2013 :

ACTIF (en millions d'euros)	2013.12
Goodwill	391,8
Immobilisations incorporelles	15,3
Immobilisations corporelles	14,3
Actifs financiers non courants	0,6
Actifs d'impôt non courants	5,0
Total actifs non courants	427,0
Stocks et en-cours	-
Clients et autres débiteurs	115,5
Actifs d'impôt courants	0,1
Autres actifs financiers courants	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102,7
Total actifs courants	218,6
TOTAL ACTIF	645,6

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	2013.12
Capital, primes et réserves	431,4
Résultat consolidé de l'exercice	48,5
Total capitaux propres	479,9
Emprunts non courants	0,5
Provisions non courantes	3,5
Passifs d'impôt non courants	0,1
Total passifs non courants	4,1
Dettes financières courantes	35,0
Fournisseurs et autres créditeurs	118,2
Provisions courantes	5,4
Passifs d'impôt courants	3,0
Autres passifs financiers courants	-
Total passifs courants	161,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	645,6

Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-)

67,2

### Résultat d'Eurosport International en cours de cession jusqu'au 30 mai 2014 :

(en millions d'euros)	5 mois	12 mois
	2014	2013
Recettes publicitaires	15,7	81,2
Autres revenus	143,8	327,1
Chiffre d'affaires	159,5	408,3
Charges d'exploitation	(133,7)	(331,7)
Résultat opérationnel	25,8	76,6
Coût de l'endettement financier net		-
Autres produits et charges financières	(0,1)	-
Impôt	(9,3)	(28,1)
Résultat net	16,4	48,5

## > Flux de trésorerie d'Eurosport International en cours de cession jusqu'au 30 mai 2014 :

	5 mois	12 mois
	2014	2013
Flux nets de trésorerie générés par l'activité - Activité en cours de cession	5,0	59,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Activité en cours de cession	(1,6)	(2,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement - Activité en cours de cession (a)	(37,9)	(1,3)
Total variation de trésorerie sur activité en cours de cession	(34,5)	55,7
VARIATION DE LA TRESORERIE SUR ACTIVITE CEDEE OU EN COURS DE CESSION :		
Trésorerie au début de l'exercice - Activité cédée ou en cours de cession	69,6	13,9
Variation de la trésorerie- Activité cédée ou en cours de cession	(34,5)	55,7
Trésorerie à la clôture de l'exercice- Activité cédée ou en cours de cession	35,1	69,6

<sup>(</sup>a) Dont 37,8 millions d'euros de dividendes distribués au deuxième trimestre 2014

# 5 Information sectorielle

## 5-1. Information par secteur d'activité

La contribution de chaque secteur d'activité aux comptes du Groupe est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	ANTENI CONT		SERV CONSOMM		OFFRE P	AYANTE	HOLDING E	ET DIVERS	TOTAL GR	OUPE TF1
COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL	2014.12	2013.12	2014.12	2013.12	2014.12	2013.12	2014.12	2013.12	2014.12	2013.12
Chiffre d'affaires des secteurs	1 783,5	1 774,1	210,9	206,6	140,9	146,1	34,6	35,6	2 169,9	2 162,4
Eliminations opérations intersecteurs	(34,7)	(45,1)	(1,3)	(1,5)	(15,7)	(14,1)	(26,4)	(26,4)	(78,1)	(87,1)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE	1 748,8	1 729,0	209,6	205,1	125,2	132,0	8,2	9,2	2 091,8	2 075,3
Dont Chiffre d'affaires Publicitaire	1 560,3	1 572,1	0,0	0,0	15,2	22,2	0,0	0,0	1 575,5	1 594,3
Dont Chiffre d'affaires Autres	188,5	156,9	209,6	205,1	110,0	109,8	8,2	9,2	516,3	481,0
RESULTAT OPERATIONNEL (5)	51,7	101,6	14,8	25,3	1,5	3,1	48,5	16,7	116,5	146,7
% marge opérationnelle contributive Groupe	3,0%	5,9%	7,1%	12,3%	1,2%	2,3%	N/S	N/S	5,6%	7,1%
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées (1)	0,5	(0,2)	-	-	13,9	(0,4)	0,6	1,1	15,0	0,5
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										
ELEMENTS BILANTIELS										
Actifs sectoriels (2)	541,9	546,4	11,3	11,4	65,1	65,3	140,1	149,1	758,4	772,2
Passifs sectoriels (3)	59,5	47,8	7,0	7,9	3,9	3,8	11,3	11,3	81,7	70,8
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	-	0,2	1,5	1,5	506,2	1,6	74,1	80,2	581,8	83,5
Investissements bruts d'exploitation (4)	38,0	43,9	2,8	3,6	0,6	(0,2)	1,0	1,6	42,4	48,9

(1) La quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées est détaillée selon les secteurs de la manière suivante :

- secteur « Antennes et Contenus » : la quote-part de résultat égale à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2014 (-0,2 million d'euros au 31 décembre 2013) provient des participations détenues dans UGC Distribution et La Place Média ;
- secteur « Offre Payante» : la quote-part de résultat égale à 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-0,4 million d'euros au 31 décembre 2013) provient principalement de la participation de 49 % détenue dans le Groupe Eurosport consolidée en mise en équivalence depuis le 30 mai 2014 pour 14,6 millions d'euros;
- secteur « Holding et Divers » en 2014 et en 2013, la quote-part de résultat provient de Groupe AB.
- (2) Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.
- (3) Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.
- (4) Les investissements bruts d'exploitation sont réconciliés avec le tableau de flux de trésorerie dans le tableau ci-après « Investissements bruts d'exploitation ».
- (5) La variation du résultat opérationnel sur le secteur Holding et Divers est essentiellement due à la plus-value de cession de One Cast constatée en 2014. Sur le secteur Services Consommateurs, la variation du résultat opérationnel s'explique notamment par la comptabilisation en 2013 de la plus-value sur la cession de Place des Tendances.

#### Investissements bruts d'exploitation

Pour information, le tableau ci-dessous fait le lien avec les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés du Groupe :

(en millions d'euros)	2014	2013
Investissements bruts d'exploitation	42,4	48,9
Subventions d'investissement reçues	(9,0)	(11,4)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	4,0	10,4
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(0,5)	3,5
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	36,9	51,4

## 5-2. Information par secteur géographique

Pour l'information sectorielle sur la base des secteurs géographiques, les produits sectoriels sont répartis selon la localisation géographique des clients, tandis que les actifs sectoriels et les investissements sont répartis selon la localisation des actifs.

	France métropolitaine		Europe continentale		Autres pays		Total TF1	
(en millions d'euros)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Chiffre d'affaires	2 027,0	2 025,7	57,5	41,3	7,3	8,3	2 091,8	2 075,3
Actifs sectoriels	758,4	772,2	-	-	-	-	758,4	772,2
Investissements bruts d'exploitation	41,8	48,6	0,6	0,2	-	0,1	42,4	48,9

#### 6 Goodwill

Les goodwill ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

(en millions d'euros)	ANTENNES ET CONTENUS	SERVICES CONSOMMATEURS	OFFRE PAYANTE	HOLDINGS ET DIVERS	Total
Goodwill au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	408,9	-	64,9	-	473,8
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassement					-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2014	408,9	-	64,9	-	473,8
dont montant brut	408,9	-	64,9	4,5	478,3
dont dépréciation cumulée	0,0	-	-	(4,5)	(4,5)

(en millions d'euros)	Antennes et Contenus	Services Consommateurs	Offre payante	Holdings et Divers	Total
Goodwill au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	408,9	-	456,7	-	865,6
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassement					
Dépréciation	-	-	-	-	-
Activités en cours de cession (1)	-	-	(391,8)	-	(391,8)
Goodwill au 31 décembre 2013	408,9	-	64,9	-	473,8
dont montant brut	408,9	-	64,9	10,3	484,1
dont dépréciation cumulée	-	-	-	(10,3)	(10,3)

<sup>(1)</sup> Suite à la présentation en « activité en cours de cession » d'Eurosport International (cf note 4 – activité en cours de cession), la quote-part de goodwill allouée à ces activités, conformément aux principes énoncés à la note 2-7, a été reclassée sur la ligne « actif des activités en cours de cession » pour 391,8 millions d'euros.

Les tests de dépréciation auxquels les goodwill ont été soumis, conformément à la méthode présentée en note 2-10, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2014.

#### Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des UGT a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marges opérationnelles en cohérence avec ceux constatées lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique sur les investissements publicitaires dans le contexte actuel particulièrement perturbé ;
- le développement de l'offre gratuite sur tous les supports, notamment les chaînes TNT gratuites du Groupe et les activités digitales (MYTF1) portées par les nouvelles technologies ;
- les effets de l'adaptation du modèle économique de la chaîne TF1 obtenus notamment avec les plans d'optimisation mis en œuvre depuis 2007;
- la prise en compte des effets des évènements sportifs majeurs à venir.

Le taux de croissance perpétuelle retenu pour les tests effectués à fin 2014 est de 2 % (2 % également en 2013) pour l'ensemble des UGT. Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2014 est de 8,32 % (8,57 % en 2013); il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 2-10-1.

Pour les UGT Antennes et contenus et Offre Payante, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scenarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisés.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

33

	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif
UGT Antennes et contenus	+470 bp	-50 %
UGT Offre payante	+240 bp	-35 %

Pour l'UGT Antennes et Contenus, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 500 millions d'euros à sa valeur comptable.

Pour l'UGT Offre Payante, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 8 millions d'euros à sa valeur comptable.

# 7 Immobilisations incorporelles

#### 7-1. Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice 2014 se décomposent comme suit :

2014 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Valeurs brutes	1 154,2	25,6	(0,4)	-	1 179,4
Amortissements	(1 077,6)	(32,8)	0,1	-	(1 110,3)
Dépréciation	(28,6)	(6,0)	12,3	-	(22,3)
Droits audiovisuels	48,0	(13,2)	12,0	-	46,8

Les mouvements de l'exercice 2013 se décomposent comme suit :

2013 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Valeurs brutes	1 137,7	32,7	(1,6)	(14,6)	1 154,2
Amortissements	(1 040,7)	(36,9)	1,1	(1,1)	(1 077,6)
Dépréciation	(41,8)	(15,2)	13,3	15,1	(28,6)
Droits audiovisuels	55,2	(19,4)	12,8	(0,6)	48,0

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

Droits audiovisuels (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
2014	14,6	0,9	-	15,5
2013	19,0	1,0	-	20,0

#### 7-2. Autres immobilisations incorporelles

2014 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	Activités en cours de cession	31 décembre
Marques à durée de vie indéfinie	36,2	<u>-</u>	- 1	-	-	36,2
Concessions, brevets et droits similaires	52,2	1,8	(0,8)	4,7	-	57,9
Autres	10,9	4,4	(0,1)	(4,7)	-	10,5
Valeurs brutes	99,3	6,2	(0,9)	-	-	104,6
Dépréciation des marques à durée de vie indéfinie	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(36,9)	(4,9)	0,8	-	-	(41,0)
Dépréciation	(2,0)	(0,1)	-	-	-	(2,1)
Amortissements et dépréciations	(38,9)	(5,0)	0,8	-	-	(43,1)
Autres immobilisations incorporelles	60,4	1,2	(0,1)	-	-	61,5

2013 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Augmentatio n	Diminutio n	Variation de périmètre et reclassement	Activités en cours de cession	31 décembre
Marques à durée de vie indéfinie	52,2	-	-	-	(16,0)	36,2
Concessions, brevets et droits similaires	42,7	2,6	(1,7)	8,6	-	52,2
Autres	17,3	3,7	(0,6)	(8,6)	(0,9)	10,9
Valeurs brutes	112,2	6,3	(2,3)	-	(16,9)	99,3
Dépréciation des marques à durée de vie indéfinie	(1,6)	-	-	-	1,6	-
Amortissements	(35,2)	(4,3)	2,1	0,5	-	(36,9)
Dépréciation	(1,2)	(0,1)	-	(0,7)	-	(2,0)
Amortissements et dépréciations	(38,0)	(4,4)	2,1	(0,2)	1,6	(38,9)
Autres immobilisations incorporelles	74,2	1,9	(0,2)	(0,2)	(15,3)	60,4

Les tests de dépréciation auxquels les autres marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée en note 2-10, n'ont pas fait apparaitre de perte de valeur au 31 décembre 2014.

## 8 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice 2014 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

2014 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre et reclassement	Activités en cours de cession	31 décembre
Terrains	60,9	- Augmentation	-	-	-	60,9
Constructions	101,2	-	-	-	-	101,2
Installations techniques et matériels	162,1	6,2	(4,0)	(16,0)	-	148,3
Installations en location financement	14,2	-	(0,2)	-	-	14,0
Immobilisations diverses	94,6	6,1	(2,6)	0,6	-	98,7
Immobilisations en cours	1,0	0,4	-	(1,3)	-	0,1
Valeurs brutes	434,0	12,7	(6,8)	(16,7)	-	423,2
Constructions	(19,7)	(2,4)	0,1	-	-	(22,0)
Installations techniques et matériels	(141,2)	(8,8)	4,0	10,0	-	(136,0)
Installations en location financement	(11,0)	(1,1)	0,2	0,1	-	(11,8)
Immobilisations diverses	(72,1)	(7,5)	2,5	-	-	(77,1)
Amortissements et dépréciation	(244,0)	(19,8)	6,8	10,1	-	(246,9)
Immobilisations corporelles	190,0	(7,1)	-	(6,6)	-	176,3

Les mouvements de l'exercice 2013 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

				Variation de périmètre et	Activités en cours	
2013 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	reclassement	de cession	31 décembre
Terrains	60,9	-	-	-	-	60,9
Constructions	101,3	-	(0,1)	-	-	101,2
Installations techniques et matériels	187,3	7,7	(8,2)	0,5	(25,2)	162,1
Installations en location financement	30,4	-	(9,0)	-	(7,2)	14,2
Immobilisations diverses	114,0	4,1	(4,2)	2,2	(21,5)	94,6
Immobilisations en cours	1,2	1,1	-	(1,2)	(0,1)	1,0
Valeurs brutes	495,1	12,9	(21,5)	1,5	(54,0)	434,0
Constructions	(17,5)	(2,4)	0,2	-	-	(19,7)
Installations techniques et matériels	(156,1)	(11,8)	8,2	0,2	18,3	(141,2)
Installations en location financement	(23,7)	(2,9)	8,7	0,1	6,8	(11,0)
Immobilisations diverses	(81,2)	(9,5)	4,0	-	14,6	(72,1)
Amortissements et dépréciation	(278,5)	(26,6)	21,1	0,3	39,7	(244,0)
Immobilisations corporelles	216,6	(13,7)	(0,4)	1,8	(14,3)	190,0

# 9 Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

Le détail des participations dans les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Groupe Eurosport (1)	Groupe AB (2)	Autres (3)	Total
Pays	France	France	France	
1 <sup>er</sup> janvier 2013	-	159,5	1,6	161,1
Quote-part de résultat	-	1,1	(0,6)	0,5
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	0,5	0,5
Variation de périmètre et reclassement	-	(80,4)	1,5	(78,9)
Provision pour risque	-	-	0,3	0,3
31 décembre 2013	-	80,2	3,3	83,5
1 <sup>er</sup> janvier 2014	-	80,2	3,3	83,5
Quote-part de résultat	14,6	0,6	(0,2)	15,0
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(6,7)	0,6	(6,1)
Variation de périmètre et reclassement	489,9	-	-	489,9
Provision pour risque	-	-	(0,5)	(0,5)
31 décembre 2014	504,5	74,1	3,2	581,8

<sup>(1)</sup> La valeur de mise en équivalence du Groupe Eurosport intègre un goodwill provisoire en cours d'affectation pour 402,2 millions d'euros, dont 165,1 millions d'euros de goodwill présent dans les comptes consolidés du Groupe Eurosport (cf ci-dessous).

Les coentreprises et les entreprises associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives aux investissements significatifs dans les entreprises associées :

	Groupe Eu	Groupe Eurosport		
Quote-part Groupe TF1	49 %		33,5 %	33,5 %
(en millions d'euros)	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2013
Actif non courant (3)	180,6	-	100,8	113,5
Actif courant	154,7	-	40,4	96,5
TOTAL ACTIF	335,3	-	141,2	210,0
Capitaux propres	267,4	-	74,7	160,8
Passif non courant	3,1	-	31,5	15,0
Passif courant	64,8	-	34,9	34,2
TOTAL PASSIF	335,3	-	141,1	210,0
Chiffre d'affaires	210,5		45,3	41,9
Résultat opérationnel courant	33,0	-	9,5	11,5

<sup>(1)</sup> Le Groupe Eurosport est consolidé en mise en équivalence à partir du 30 mai 2014 (cf faits marquants).

Les données relatives aux autres coentreprises et entreprises associées sont non significatives sur les exercices 2014 et 2013.

En 2013, Le Groupe AB a procédé à une réduction du capital social pour 240 millions d'euros, entraînant un remboursement partiel de la valeur des titres détenus par TF1 pour 80,4 millions d'euros dont 53,6 millions d'euros versés en disponibilités et 26,8 millions d'euros inscrits en compte courant, sans incidence sur le taux de détention de Groupe AB de 33,5 % par le groupe TF1. La valeur de la mise en équivalence de Groupe AB intègre un goodwill de 44,4 millions d'euros, dont 44,4 millions d'euros de goodwill présent dans les comptes consolidés de Groupe AB (cf ci-dessous).

<sup>(3)</sup> Dont principalement Direct Optic Participations en 2014 pour 1,5 million d'euros et 1,5 million d'euros en 2013, représentant 47,8 % du capital.

<sup>(2)</sup> En 2013 et 2014, les données sont établies sur la base des comptes au 30 septembre (derniers comptes disponibles).

<sup>(3)</sup> Dont goodwill de 165,1 millions d'euros pour le Groupe Eurosport et 44,4 millions d'euros pour Groupe AB.

# 10 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits à la note 2-12.

(en millions d'euros)	1er janvier 2013	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2013	Variation nette	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre 2014
Valeurs brutes	743,2	48,5	-	791,7	7,7	-	799,4
Dépréciations	(130,1)	1,5 <sup>(1</sup>	)	(128,6)	7,7 (2)	-	(120,9)
Stocks	613,1	50,0	-	663,1	15,4	-	678,5

<sup>(1)</sup> dont 59,7 millions d'euros de dotations et 61,2 millions d'euros de reprises

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

2014 (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion (1)	504,6	652,2	15,0	1 171,8
Droits de retransmissions sportives (1)	78,1	112,7	-	190,8
TOTAL	582,7	764,9	15,0	1 362,6

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> La partie de ces contrats libellée en devises en 2014 est de 156,1 millions d'euros en USD.

2013 (en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Programmes et droits de télédiffusion (1)	602,6	613,1	69,0	1 284,7
Droits de retransmissions sportives (1) (2)	242,5	394,9	64,6	702,0
TOTAL	845,1	1 008,0	133,6	1 986,7

<sup>(1</sup> La partie de ces contrats libellée en devises en 2013 est de 8,0 millions d'euros en CHF, 6,2 millions d'euros en GBP et 282,9 millions d'euros en USD.

En 2014, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 261,9 millions d'euros (contre 352,3 millions d'euros en 2013) et le GIE AD pour un montant de 828,5 millions d'euros (contre 819,3 millions d'euros en 2013). Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (134 millions d'euros en 2014 et 274,7 millions d'euros en 2013).

<sup>(2)</sup> dont 53,1 millions d'euros de dotations et 60,8 millions d'euros de reprises

<sup>(2)</sup> Dont 407,9 millions d'euros concernent des activités en cours de cession, incluant 91,6 millions d'euros à moins d'un an et 64,6 millions d'euros à plus de 5 ans.

# 11 Actifs financiers

# 11-1. Catégories d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers classés par catégorie :

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	
2014 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur <sup>(2)</sup>	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)				Total
Autres actifs financiers non courants	6,8	-	III	18,6	3,8	-	29,2
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 136,6	-	1 136,6
Autres actifs financiers courants	-	7,3		-	-	-	7,3
Instruments financiers dérivés de change	-	7,3	II	-	-	-	7,3
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	501,4	-	501,4

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Cf paragraphe ci-après « méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers »

En 2014, les actifs financiers désignés initialement comme étant à la juste valeur concernent essentiellement les 1 534 bons de souscription d'actions du Groupe ITAS. Ces bons, exerçables sous conditions dans cinq ans, sont liés à l'obtention d'un éventuel complément de prix.

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat c		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance		
2013 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)				Total
Autres actifs financiers non courants		-		15,1	2,5	-	17,6
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 126,3	-	1 126,3
Autres actifs financiers courants	-	-		-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	289,3	-	289,3

<sup>(1)</sup> Cf paragraphe ci-après « méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers »

# 11-2. Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

La norme IFRS 7 amendée définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluations applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

En 2014 et en 2013, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

Les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

- Autres actifs financiers non courants :
  - les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont qualifiés d'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont maintenus à leur coût d'achat lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.
  - Les bons de souscriptions d'action sont valorisés sur la base de la méthode Black and Scholes en utilisant les paramètres de valorisation disponibles.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).
- En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

#### 11-3. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Titres de participation	18,6	15,1
Créances rattachées aux titres de participation (1)	7,5	0,7
Prêts	-	-
Dépôts et cautionnements	3,1	1,8
Autres actifs financiers - activités poursuivies	29,2	17,6

<sup>(1)</sup> En 2014, ce poste intègre essentiellement les 1 534 bons de souscription d'actions du Groupe ITAS. Ces bons, exerçables sous conditions dans cinq ans, sont liés à l'obtention d'un éventuel complément de prix.

#### 11-3-1. Titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Détention à la clôture	Valeur brute 2014	Valeur brute 2013	Provision 2014	Provision 2013	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
A1 International	50%	12,8	12,8	(12,8)	(12,8)	-	-
En Direct Avec	13%	4,0	4,0	(4,0)	(4,0)	-	-
Teads	7,2%	3,5	3,5	-	-	3,5	3,5
SHIP	27%	0,8	0,8	(0,8)	(0,8)	-	-
Sofica valor 7	59%	9,9	6,8	-	-	9,9	6,8
Soread	12%	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Sylver	49%	3,7	3,7	-	-	3,7	3,7
TF1 Publications	100%	-	0,5	-	(0,5)	-	-
Autres		3,6	3,2	(2,1)	(2,1)	1,5	1,1
Titres de participation non consolidés		39,9	36,9	(21,3)	(21,8)	18,6	15,1

Les tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2014 et 2013.

#### 11-4. Clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	Valeur brute 2014	Dépréciation 2014	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
Clients et comptes rattachés	651,1	(13,3)	637,8	630,5
Avances fournisseurs (1)	207,3	(14,2)	193,1	218,0
Autres créances d'exploitation (2)	217,2	-	217,2	187,9
Créances diverses	188,9	(110,8)	78,1	79,9
Charges constatées d'avance	10,4	-	10,4	10,0
Clients et autres débiteurs - activités poursuivies	1 274,9	(138,3)	1 136,6	1 126,3
Clients et autres débiteurs - activités en cours de cession				115,5

<sup>(1)</sup> Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

(en millions d'euros)	2014	2013
Dépréciation au 1er janvier	(149,2)	(130,6)
Provisions complémentaires de l'exercice	(31,6)	(48,5)
Reprises sur créances passées en pertes	39,6	18,4
Recouvrement de l'exercice	6,3	3,0
Activités en cours de cession	-	8,3
Variation de périmètre et reclassements	(3,4)	0,2
Dépréciation au 31 décembre - activités poursuivies	(138,3)	(149,2)
Dépréciation au 31 décembre - activités en cours de cession		(8,3)

# 11-5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Trésorerie	23,3	10,6
Comptes courants de trésorerie (1)	478,1	278,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	501,4	289,3

<sup>(1)</sup> Les autres comptes courants de trésorerie concernent les entreprises associées, les coentreprises, les sociétés non consolidées et les sociétés du groupe Bouygues dont 477 millions d'euros avec Bouygues Relais. Au 31 décembre 2013, en raison de l'application d'IFRS 5, les comptes courants de trésorerie incluent également le compte courant de trésorerie d'Eurosport France avec Eurosport SAS pour 34,6 millions d'euros.

# 12 Capitaux propres consolidés

#### 12-1. Capital social de TF1

Au 31 décembre 2014, le capital social de TF1 SA est constitué de 211 528 764 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2014 a été la suivante :

N	Actions	Actions	Nombre d'actions
Nombre de titres	en circulation	auto détenues	composant le capital
1er janvier 2013	210 624 321	-	210 624 321
Augmentation de capital	1 004 376	-	1 004 376
Rachat d'actions propres	(368 684)	368 684	-
Annulation d'actions propres	-	(368 684)	(368 684)
1er janvier 2014	211 260 013	-	211 260 013
Augmentation de capital	268 751	-	268 751
Rachat d'actions propres (1)	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
31 décembre 2014	211 528 764	-	211 528 764
Nominal	0,20€	0,20€	0,20€

Actions d'autocontrôle : cf note 12-3-3 rachat d'actions ci-après.

#### 12-2. Participations ne donnant pas le contrôle

La variation présentée sur la ligne « autres opérations – changement de périmètre» du tableau de variation des capitaux propres correspond à la déconsolidation de la quote-part de 20 % détenue par Discovery Communications dans le groupe Eurosport International au 30 mai 2014, Discovery Communications disposant du contrôle à partir de cette date suite à l'acquisition complémentaire de 31 % du capital (cf. faits marquants).

# 12-3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

#### 12-3-1. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 16 avril 2015.

	A verser en 2015*	Versé en 2014	Versé en 2013	Versé en 2012
Dividende total (en millions d'euros)	317,3	116,2	115,6	116,0
Dividende par action ordinaire (en euro)	1,50	0,55	0,55	0,55

<sup>\*</sup> dividendes proposés

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2014, à verser en 2015, se compose d'une partie ordinaire de 0,28 euro par action et d'une partie extraordinaire de 1,22 euro par action suite à la cession du contrôle par le groupe TF1 de sa filiale Eurosport International.

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2014.

#### 12-3-2. Paiements fondés sur des actions

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 0).

#### 12-3-3. Rachat d'actions

En 2014, le groupe n'a pas procédé à des rachats d'actions propres.

En 2013, dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale du 19 avril 2012 et renouvelées le 18 avril 2013, le Groupe a procédé au cours de la période au rachat de 368 684 actions propres pour un montant de 3,3 millions d'euros en vue de leur annulation, ainsi qu'à l'annulation de 368 864 actions rachetées sur la période pour un montant de 3,3 millions d'euros.

# 12-3-4. Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 ne constitue au 31 décembre 2014 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

#### 12-4. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2014	2013
Réserves au 1er janvier	(3,6)	2,1
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie (1)	(0,4)	(2,0)
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	4,5	(2,7)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	2,8	(1,0)
Réserves au 31 décembre	3,3	(3,6)

<sup>(1)</sup> Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

# 13 Passifs financiers

# 13-1. Catégories de passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

	Passifs financiers à la j compte				
2014 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Passifs financiers au coût amorti	Total
Emprunts long terme	-	-		-	-
Dettes financières à court terme	-	-		4,4	4,4
Fournisseurs et autres créditeurs	-			1 566,5	1 566,5
Autres passifs financiers courants	-	-		-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-

<sup>(1)</sup> cf note 11-2. Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

# Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

-					
	Désignés initialement		<u>.</u>	Passifs	
	comme étant à la juste	Détenus à des fins	. E	financiers au	
2013 (en millions d'euros)	valeur	de transaction	2	coût amorti	Total
Emprunts long terme	-	-		1,2	1,2
Dettes financières à court terme	-	-		99,2	99,2
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		1 445,0	1 445,0
Autres passifs financiers courants	<u>-</u>	3,8		<u>-</u>	3,8
Instruments financiers dérivés de change	-	3,8	II	-	3,8
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-	-

<sup>(1)</sup> cf note 11-2. Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

# 13-2. Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II), à l'exception des opérations ci-dessous établie sur la base des critères de niveau III définis en note 11-2. « Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers».

#### 13-3. Détail des fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	2014	2013
Dettes fournisseurs	738,0	767,9
Avances reçues	4,1	3,8
Dettes fiscales et sociales (1)	352,5	323,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (2)	102,5	16,3
Autres dettes	341,7	312,8
Fonds de soutien audiovisuels (3)	8,1	7,9
Comptes courants passifs	-	-
Comptes de régularisation et assimilés (4)	19,6	12,8
Fournisseurs et autres créditeurs - activités poursuivies	1 566,5	1 445,0
Fournisseurs et autres créditeurs - activités en cours de cession		118,2

<sup>(1)</sup> Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

<sup>(2)</sup> Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés comprennent en 2014 la dette vis-à-vis d'Eurosport SAS et relative à la détention des titres Eurosport France pour un montant de 90,3 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production, TF1 Production et TF1 Droits Audiovisuels.

<sup>&</sup>lt;sup>(4)</sup> Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

# 14 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	501,4	289,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-
Trésorerie disponible	501,4	289,3
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-	-
Emprunts long terme	-	(1,2)
Dettes financières à court terme (1)	(4,4)	(99,2)
Endettement brut	(4,4)	(100,4)
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) - activités poursuivies	497,0	188,9
Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) - activités en cours de cession		67,2

<sup>(1)</sup> Dont en 2013, (94,4) millions d'euros de dettes financières envers les activités en cours de cession du Groupe.

# 15 Provisions

#### 15-1. Provisions non courantes

# 15-1-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2014 et en 2013 :

2014 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	Activités en cours de cession	31 décembre
Provisions pour :							
Indemnités de fin de carrière	28,4	3,0	(0,6)	(1,3)	6,1	-	35,6
Engagements	12,4	0,9	-	(0,6)	-	-	12,7
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	40,8	3,9	(0,6)	(1,9)	6,1	-	48,3

2013 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	Activités en cours de cession	31 décembre
Provisions pour :							
Indemnités de fin de carrière	27,3	3,0	-	(1,7)	2,7	(2,9)	28,4
Engagements	11,5	1,2	(0,2)	-	-	(0,1)	12,4
Autres	0,4	0,1	-	-	-	(0,5)	-
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	39,2	4,3	(0,2)	(1,7)	2,7	(3,5)	40,8

Les provisions sur engagements concernent les risques de pertes sur des actifs audiovisuels faisant l'objet d'engagements de rachat par le Groupe.

Les autres variations des provisions pour indemnités de fin de carrière concernent principalement les gains et pertes actuariels sur ces indemnités qui sont reconnus directement en capitaux propres, pour un montant de 6,3 millions d'euros (3 millions d'euros en 2013).

#### 15-1-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

#### Principales hypothèses actuarielles

	2014	2013	2012	2011	2010
Taux d'actualisation (iboxxA10)	2,0%	3,2%	3,3%	5,5%	4,6%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	2,0%	3,2%	3,1%	3,4%	3,7%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2014 est de 6,6 %, stable par rapport à 2013.

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 2,4 million d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

#### Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2014	2013
Coût des services rendus	(2,1)	(2,1)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(1,1)	(1,1)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,2
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(3,0)	(3,0)
dont : dotation nette aux provisions	(1,1)	(1,3)
dont : charges de personnel	(1,9)	(1,7)
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,2

# Montants comptabilisés au bilan au titre des indemnités de fin de carrière

Le montant inscrit au bilan, tel qu'il résulte de l'obligation du groupe TF1 au titre des indemnités de fin de carrière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Valeur actualisée des obligations	41,7	34,3	33,0	26,4	27,9
Juste valeur des actifs du régime	(6,1)	(5,9)	(5,7)	(5,5)	(5,2)
Déficit des régimes provisionnés	35,6	28,4	27,3	20,9	22,7

# Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2014	2013
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	34,3	33,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,1	2,1
Coût financier (désactualisation)	1,1	1,1
Prestations versées	(1,9)	(1,7)
Pertes (gains) actuarielles	6,2	3,0
Variations de périmètre et reclassement	(0,1)	(0,3)
Activités en cours de cession	-	(2,9)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	41,7	34,3

Variations de la valeur actualisée des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2014	2013
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à l'ouverture	5,9	5,7
Cotisations versées par l'employeur	_	-
Prestations payées	-	-
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,2
Gains (pertes) actuariels	-	-
Juste valeur des actifs du contrat d'assurance à la clôture	6,1	5,9

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n°1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2014 s'élève à 2 %. Au 31 décembre 2014, la juste valeur du fonds est estimée à 6,1 millions d'euros.

#### 15-2. Provisions courantes

Les provisions courantes pour 2014 peuvent se décomposer comme suit :

2014 (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre et reclassement	31 décembre
Provisions pour						
Litiges avec les administrations et organismes publics	0,3	0,2	-	(0,3)	(0,2)	-
Litiges avec le personnel	2,6	2,1	(0,8)	(0,2)	(0,1)	3,6
Litiges commerciaux	10,4	3,5	(1,9)	(1,3)	-	10,7
Autres litiges et risques contractuels	13,2	-	(0,3)	(0,3)	-	12,6
Autres	3,5	4,9	(0,8)	(0,6)	(0,6)	6,4
TOTAL PROVISIONS COURANTES	30,0	10,7	(3,8)	(2,7)	(0,9)	33,3

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droits.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

#### Risques liés au droit de la concurrence :

Pour rappel, TF1 avait reçu le 12 janvier 2009 une notification de griefs des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence, relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la télévision payante. Un grief avait été retenu contre TF1 SA pour entente en ce qui concerne la distribution exclusive de certaines de ses chaînes thématiques payantes.

Par décision en date du 16 novembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rejeté ce grief d'entente au motif que la décision d'autorisation de l'opération CERES, par laquelle TF1 avait consenti ces clauses d'exclusivité, constituait des droits acquis pour les parties.

Toutefois, l'Autorité de la concurrence a décidé de renvoyer aux services d'instructions un certain nombre de points :

- la définition des marchés pertinents de la fibre optique et de la télévision de rattrapage ;
- l'existence ou non d'effets cumulatifs de verrouillage du marché de la télévision payante du fait de ces exclusivités.

Par ailleurs, par décision du 20 septembre 2011, l'Autorité de la concurrence a retiré l'autorisation de prise de contrôle par Vivendi et Groupe Canal Plus de TPS de 2006 pour non-respect par le Groupe Canal Plus de plusieurs des engagements qu'il avait souscrits à l'époque. Suite à la re-notification de cette opération, l'Autorité a, le 23 juillet 2012, autorisé, sous injonction, la fusion CanalSat / TPS. Cette décision a fait l'objet d'un recours de Groupe Canal Plus devant le Conseil d'Etat. L'annulation de cette décision et des obligations qu'elle impose à Groupe Canal Plus, notamment vis-à-vis des éditeurs de chaînes thématiques indépendantes telles que les chaînes du groupe TF1, pourrait faire peser un risque sur l'économie de ces chaînes lors du renouvellement de leurs contrats de diffusion.

A ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

#### 16 Produits de l'activité

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Recettes publicitaires	1 575,5	1 594,3
Distribution grand public	209,6	205,0
Recettes câble et satellite	122,0	121,3
Production/distribution de droits audiovisuels	78,5	72,9
Chiffre d'affaires autres activités	106,2	81,8
Chiffre d'affaires	2 091,8	2 075,3
Produits de redevances	0,3	0,2
Produits de l'activité	2 092,1	2 075,5

#### 17 Achats consommés et variations des stocks

Les autres achats consommés et variations de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2014	2013
Consommation de production externe (1)	(767,6)	(763,0)
Achats études et prestations de services (2)	(262,5)	(138,7)
Achats de droits de diffusion	(16,2)	(11,2)
Achats de marchandises	(42,9)	(35,0)
Autres	(29,9)	(28,5)
Achats consommés et variations des stocks	(1 119,1)	(976,4)

- (1) La consommation de production externe, correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, NT1, HD1 et les chaînes thématiques TV Breizh, TF6, Série Club, Stylia, Histoire et Ushuaïa TV.
- (2) En 2014, les achats études et prestations de services comprennent le coût des droits de diffusion de la coupe du monde de football.

# 18 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Rémunérations du personnel	(227,8)	(243,5)
Charges sociales	(97,2)	(103,5)
Autres charges de personnel	(2,0)	-
Participation des salariés	(4,8)	(4,6)
Rémunérations dont le paiement est fondée sur des actions	(0,6)	(0,6)
Charges de personnel	(332,4)	(352,2)

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 32 millions d'euros en 2014 (33 millions d'euros en 2013).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont provisionnées en provisions non courantes (se reporter à la note 15-1) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites.

#### 18-1. Charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans d'achat ou de souscription d'actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel	
				2014	2013
Plan n°10	20/03/2008	3 ans	2,8	-	-
Plan n°11	20/03/2009	3 ans	1,6	-	-
Plan n°12	10/06/2011	4 ans	1,8	0,4	0,4
Plan n°13	12/06/2012	4 ans	0,7	0,2	0,2
Total				0,6	0,6

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°10	13,60 €	15,35 €	31%	5,0 ans	3,67%	6,25%	-15%	1,49 €
Plan n°11	5,71 €	5,98 €	49%	5,2 ans	2,75%	8,98%	-15%	0,86€
Plan n°12	12,40 €	12,47 €	31%	5,2 ans	2,61%	4,64%	-15%	1,18 €
Plan n°13	5,72 €	6,17 €	40%	5,2 ans	1,63%	7,65%	-15%	0,70 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

# 18-2. Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2014.

# 19 Charges externes

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Sous-traitance générale	(138,4)	(139,9)
Locations et services associés	(30,9)	(33,8)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(70,0)	(70,9)
Publicité, promotion et relations publiques	(53,6)	(54,4)
Autres charges externes	(69,5)	(69,1)
Charges externes	(362,4)	(368,1)

# 20 Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

(en millions d'euros arrondis)	2014	2013
Taxes audiovisuelles	(90,1)	(85,1)
- Dont taxes CNC	(74,5)	(77,2)
Autres taxes	(36,1)	(46,4)
- Dont taxes CVAE et CFE	(10,7)	(12,5)
- Dont taxes sur la rémunération	(12,3)	(12,8)
Impôts et taxes	(126,2)	(131,5)

# 21 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2014	2013
Reprise de provisions non utilisées	9,1	14,5
Production immobilisée et transferts de charge	24,1	21,7
Subventions d'exploitation	0,3	2,3
Subventions d'investissement	8,8	12,7
Gains de change	15,0	22,1
Autres produits (dont produits de cession de sociétés consolidées)	63,5	24,1
Autres produits d'exploitation	120,8	97,4
Redevances et reversements ayants droits	(74,9)	(77,6)
Pertes sur créances irrécouvrables	(4,7)	(4,9)
Pertes de change	(20,8)	(23,3)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)	(10,5)	1,4
Autres charges d'exploitation	(110,9)	(104,4)

# 22 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Produits d'intérêts	1,1	0,5
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	-	-
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	-
Produits et revenus sur actifs financiers	0,1	0,1
Produits sur endettement financier	1,2	0,6
Charges d'intérêts sur dettes financières	(0,1)	(0,2)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	-
Charges sur endettement financier	(0,1)	(0,2)
Coût endettement financier net	1,1	0,4

# 23 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Dividendes	0,2	1,0
Profits sur actifs financiers	0,1	1,8
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	0,2	-
Produits divers	0,1	0,1
Autres produits financiers	0,6	2,9
Pertes sur actifs financiers	(0,2)	(1,8)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats à terme de devises	-	(0,1)
Charges diverses	(0,1)	(0,2)
Autres charges financières	(0,3)	(2,1)

# 24 Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2014	Résultat financier 2013	Résultat opérationnel 2014	Résultat opérationnel 2013
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	1,2	0,3	(6,0)	(34,9)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	0,2	-	-	-
dont actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-
dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur	0,2	-	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	1,3	0,2	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(0,2)	(0,4)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	0,2	-	3,9	0,8
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	1,4	1,2	(1,9)	(34,1)

# 25 Impôts sur le résultat

# 25-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

# 25-1-1. Compte de résultat

(en millions d'euros)	2014	2013
Impôt exigible	(25,9)	(36,5)
Impôt différé	(3,9)	(8,7)
Charge d'impôt totale	(29,8)	(45,2)

Le taux d'imposition exigible retenu pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 est de 38 %.

Le taux d'imposition retenu pour l'évaluation des impôts différés actifs et passifs est de 38 % pour les différences temporelles dont la réalisation est attendue avant le 31 décembre 2015 et de 34,43 % pour les différences temporelles dont la réalisation est attendue audelà.

# 25-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2014	2013
Résultat net, part du groupe	412,7	137,0
Impôt sur les résultats	29,8	45,2
Résultat des activités cédées ou en cours de cessions	(315,9)	(48,5)
Intérêts minoritaires	6,3	14,7
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	132,9	148,4
Taux d'imposition légal en France	38,0%	38,0%
Incidence des variations de juste valeur non fiscalisées	0,0%	0,0%
Dépréciation des goodwill	0,0%	0,0%
Incidence des déficits fiscaux	(1,1%)	(0,6%)
Imputation de crédits d'impôt	(1,8%)	(1,0%)
Résultat des coentreprises et des entreprises associées	(4,6%)	(0,2%)
Fiscalité réduite sur opérations sur titres (1)	(7,6%)	(3,9%)
Différentiel de taux d'impôts (changement de taux et taux filiales étrangères)	(0,5%)	(0,2%)
Autres différences nettes	0,0%	(1,6%)
Taux d'imposition réel	22,4%	30,5%

<sup>(1)</sup> Dont incidence de la cession de l'entité One Cast (cf faits marquants).

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

# 25-2. Actifs et passifs d'impôt différé

# 25-2-1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2014	2013
Impôts différés nets au 1er janvier	(9,2)	0,8
Constaté en capitaux propres	(0,3)	3,1
Constaté en résultat	(3,9)	(8,7)
Activités en cours de cession	(18,0)	(4,8)
Variation de périmètre et autres	(0,1)	0,4
Impôts différés nets au 31 décembre	(31,5)	(9,2)

# 25-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2014	2013
Provisions		
Provision sur programmes	2,2	3,4
Provision Indemnités de fin de carrière	11,3	8,9
Provision dépréciation des droits audiovisuels	0,6	0,3
Provision clients	0,8	1,4
Autres provisions	12,3	15,8
Participation des salariés	2,2	2,0
Reports déficitaires	1,4	0,9
Autres impôts différés actifs	1,7	3,6
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(32,5)	(36,3)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires	(18,2)	(20,1)
Amortissements du siège social	(8,5)	(8,6)
Réévaluation d'actifs	(32,8)	(13,2)
Autres impôts différés passifs	(4,5)	(3,6)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	32,5	36,3
Impôts différés passifs	(31,5)	(9,2)
Impôts différés nets au 31 décembre	(31,5)	(9,2)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 18,6 millions d'euros (contre 20,0 millions d'euros en 2013) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan.

# 25-2-3. Délai de récupération des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	21,2		11,3	(32,5)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

# 26 Résultat des activités cédées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	2014 5 mois	2013 12 mois
Résultat de l'activité Eurosport International avant impôt	25,7	76,6
Impôt sur l'activité	(9,3)	(28,1)
Résultat net de l'activité d'Eurosport international	16,4	48,5
Résultat de cession et de réévaluation avant impôt	328,5	-
Impôts courants et impôts différés sur résultat de cession et de réévaluation	(29,0)	-
Résultat net de cession et de réévaluation	299,5	-
Résultat net des activités en cours de cession	315,9	48,5

Au 31 décembre 2014, le résultat des activités en cours de cession comprend le résultat de l'activité d'Eurosport International sur les 5 mois de janvier à mai 2014 pour 16,4 millions d'euros et le résultat de cession et de réévaluation pour 299,5 millions d'euros.

# 27 Résultat par action

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2014	2013
Résultat (en millions d'euros)		
Résultat net des activités poursuivies (part du groupe)	99,9	98,2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	312,8	38,8
Résultat net (part du groupe)	412,7	137,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	211 395 763	210 645 472
Résultat par action (en euro)		
Résultat net par action des activités poursuivies	0,47	0,47
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	1,48	0,18
Résultat net par action	1,95	0,65
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	212 262 155	211 837 361
Résultat dilué par action (en euro)		
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	0,47	0,47
Résultat net dilué par action des activités arrêtées ou en cours de cession	1,47	0,18
Résultat net dilué par action	1,94	0,65

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2014	2013
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	211 395 763	210 645 472
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	866 392	1 191 889
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	-	-
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	212 262 155	211 837 361

En 2014, les plans d'options de souscription d'actions n°11 (attribué le 20 mars 2009) et n°13 (attribué le 12 juin 2012) affichent un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur la période.

En 2013, les plans d'options de souscription d'actions n°11 (attribué le 20 mars 2009), n°12 (attribué le 10 juin 2011) et n°13 (attribué le 12 juin 2012) affichent un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur la période.

#### 28 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

#### 28-1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau de flux de trésorerie intègre la variation de la seule trésorerie des activités poursuivies. La variation de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession est présentée en note 4 – activités en cours de cession.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2014	2013
Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan	501,4	289,3
Trésorerie sur actif en cours de cession	-	
Comptes courants de trésorerie passifs (1)	(3,2)	(98,2)
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie de clôture du tableau de flux	498,2	191,1

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2013 en raison de l'application d'IFRS 5 (cf. note 4), les comptes courants de trésorerie passifs intégraient le solde créditeur du compte courant de trésorerie de TF1 SA vis-à-vis d'Eurosport SAS pour 94,4 millions d'euros dont la créance correspondante était classée en actif en cours de cession.

#### 28-2. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement :

# 28-2-1. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Pour 2014 et 2013, l'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Décaissements nets sur acquisitions	-	-
Encaissements nets sur cessions	306,0	6,0
Incidence des variations de périmètre	306,0	6,0

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Encaissement	307,5	6,0
Trésorerie cédée	(1,5)	-
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	306,0	6,0

En 2014, les encaissements correspondent aux produits de cession du Groupe Eurosport, de One Cast, ainsi qu'au solde du prix de cession de Place des Tendances.

La trésorerie cédée est relative à la déconsolidation de l'entité One Cast.

En 2013, l'encaissement correspond au paiement partiel du produit de la cession de Place des Tendances.

#### 28-2-2. Dividendes reçus:

Les dividendes reçus correspondent aux dividendes versés par Eurosport SAS au cours du deuxième trimestre 2014.

# 28-2-3. Autres flux liés aux opérations d'investissements :

Les autres flux liés aux opérations d'investissement intègrent notamment le remboursement de capital de Groupe AB réalisé sur 2013 et 2014 (cf note 9 renvoi n°2).

#### 28-3. Variation des dettes financières

En 2014, l'impact sur la trésorerie du Groupe des variations de l'endettement financier brut se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Remboursements des dettes financières liées aux contrats de location financement	(2,6)	(4,6)
Emission et remboursement d'emprunt	-	0,2
Prêt reçu des entreprises associées	-	-
Autres mouvements	-	-
Variation nette	(2,6)	(4,4)

# 29 Gestion des risques

#### 29-1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 14, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2014 et 2013, compte tenu d'une trésorerie nette positive de respectivement 497,0 millions d'euros et 188,9 millions d'euros, ce taux d'endettement est nul.

# 29-2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par la Direction Financement, Trésorerie et Relations Investisseurs. Le Groupe a également mis en place des politiques visant à limiter son risque de dépendance vis-à-vis des contreparties.

# 29-2-1. Risque de liquidité

Le Pôle Opérations Bancaires et la Direction Financement, Trésorerie et Relations Investisseurs sont chargés de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

#### Risque de financement :

La stratégie de financement de TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Toutefois, elle gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ces financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier.

#### Au 31 décembre 2014, TF1 dispose :

- d'un encours de lignes de crédit bancaires bilatérales de 905,0 millions d'euros. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues. Au 31 décembre 2014, aucun tirage n'a été réalisé auprès de Bouygues ;
- d'un encours de crédit-bail de 1,1 million d'euros lié à la mise en place de matériels techniques.

2014	Lig	nes autorisée	es	М	Lignes disponibles		
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	130,0	775,0	905,0	-	-	-	905,0
Crédit-bail Crédit-bail	1,1		1,1	1,1	-	1,1	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	131,1	775,0	906,1	1,1	-	1,1	905,0

2013	Lignes autorisées Montant utilisé					Lignes disponibles	
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	200,0	825,0	1 025,0	-	-	-	1 025,0
Crédit-bail (1)	3,6	1,5	5,1	3,6	1,5	5,1	-
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	203,6	826,5	1 030,1	3,6	1,5	5,1	1 025,0

Dont 1,3 million d'euros sur activités en cours de cession

#### Notation financière :

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/stable/A-2.

#### Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Valeur nette comptable					
2014 (en millions d'euros)		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total		
Locations financières	1,1	1,1	-	1,1		
Fournisseurs et autres créditeurs	1 566,5	1 566,5	-	1 566,5		
Autres Dettes Financières	3,3	3,3	-	3,3		
TOTAL - activités poursuivies	1 570,9	1 570,9	-	1 570,9		

	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle				
2013 (en millions d'euros)		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total		
Locations financières	3,8	2,6	1,2	3,8		
Fournisseurs et autres créditeurs	1 445,0	1 445,0	-	1 445,0		
Autres Dettes Financières	96,6	96,6	-	96,6		
TOTAL - activités poursuivies	1 545,4	1 544,2	1,2	1 545,4		
TOTAL - activités en cours de cession	153,7	153,2	0,5	153,7		

# Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie. La politique du Groupe requiert des supports de placements qu'ils soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie d'un montant de 501,4 millions d'euros est placée à hauteur de 477,0 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2014	2013
Compte bancaire rémunéré	10,7	1,2
Convention de trésorerie Bouygues Relais	477,0	243,0
Autres comptes courants de trésorerie	13,7	45,1
TOTAL - ACTIVITES POURSUIVIES	501,4	289,3
TOTAL - ACTIVITES EN COURS DE CESSION	-	102,7

En 2013 les encours de disponibilités sont déterminés avant élimination des soldes de comptes courants réciproques entre les activités poursuivies et les activités en cours de cession.

#### 29-2-2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de taux et de change. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

La Direction Financement, Trésorerie et Relations Investisseurs est en charge de la gestion des couvertures de taux et de change de façon centralisée pour le Groupe. Elle effectue un suivi quotidien des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle suggère des scénarios de couverture à la Direction générale adjointe Stratégie, Finances, Achats Groupe et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et assure la gestion administrative.

#### 29-2-2-1. Risque de taux

Le risque de taux du Groupe découle de son besoin de financement. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

#### Exposition au risque de taux et sensibilité :

Aux 31 décembre 2013 et 2014, aucune couverture de taux n'est en cours. La répartition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes.

_	Actifs f	Passifs Actifs financiers financiers		ne	Exposition nette avant couverture		Instruments		Exposition nette après couverture	
2014 (en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	10,7	490,7	(1,1)	(3,3)	9,6	487,4	-	-	9,6	487,4
De 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10.7	490.7	(1.1)	(3.3)	9.6	487.4	_		9.6	487.4

	Actifs financiers			Passifs financiers	•	ition nette ouverture		struments ouverture	•	ition nette ouverture
2013 (en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	1,2	288,1	(2,6)	(96,6)	(1,4)	191,5	-	-	(1,4)	191,5
De 1 à 5 ans	-	-	(1,2)	-	(1,2)	-	-	-	(1,2)	-
TOTAL - activités poursuivies	1,2	288,1	(3,8)	(96,6)	(2,6)	191,5	_	-	(2,6)	191,5
TOTAL - activités en cours de cession		102,7	(1,3)	(34,2)	(1,3)	68,5	-	-	(1,3)	68,5

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2013 et 2014.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

	20	14	2013		
(en millions d'euros)	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	4,9	-	2,6	-	
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	ns <sup>(1)</sup>	-	ns <sup>(1)</sup>	-	

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, TF1 n'est pas exposé de manière significative du fait de sa position de trésorerie nette positive.

# Détails des instruments financiers des dérivés de taux :

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

#### 29-2-2. Risque de change

#### Risque de fluctuation significative de l'euro par rapport au dollar et gestion du risque

Le Groupe est exposé à des risques de change euro / U.S. dollar du fait de l'acquisition de certains programmes américains, payables en U.S. dollars.

Toute appréciation significative du dollar américain pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Sur un horizon d'un an, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture.

Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

#### Risque de change multidevises

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, notamment en dollar, livre sterling et franc suisse.

Sur l'année 2014, plus de 98 % des encaissements sont réalisés en euro, 1 % des encaissements est réalisé en franc suisse, 1 % en livre sterling et dollar.

Par ailleurs, on notera que 95 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, 4 % en dollar et 1 % en livre sterling et franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

# Exposition au risque de change et sensibilité :

A fin 2014, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2014 (en millions d'euros)	USD <sup>(1)</sup>	GBP	CHF (2)	Autres devises	Total
Actifs	7,8	0,5	2,9	0,1	11,3
Passifs	(7,8)	-	(0,6)	(0,1)	(8,5)
Hors bilan	(126,7)	-	-	-	(126,7)
Position avant couvertures	(126,7)	0,5	2,3	0,0	(123,9)
Opérations à terme	101,4	-	-	-	101,4
Swaps de change	(0,1)	12,6	12,2	-	24,7
Position nette après couvertures	(25,4)	13,1	14,5	0,0	2,2

<sup>(1)</sup> Exposition nette en USD: plusieurs entités du Groupe (TF1, GIE AD, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leur activité, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent les montants hors-bilan.

<sup>(2)</sup> Exposition nette en CHF: l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1.

A fin 2013, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2013 (en millions d'euros)	USD <sup>(1)</sup>	GBP <sup>(2)</sup>	CHF (3)	Autres devises <sup>(4)</sup>	Total
Actifs	3,3	1,1	2,8	0,4	7,6
Passifs	(45,1)	(0,2)	(2,7)	-	(48,0)
Hors bilan	(134,5)	-	-	0,1	(134,4)
Position avant couvertures	(176,3)	0,9	0,1	0,5	(174,8)
Opérations à terme	101,2	-	-	(0,1)	101,1
Swaps de change	0,9	14,6	5,7	-	21,2
Position nette après couvertures - activités poursuivies	(74,2)	15,5	5,8	0,4	(52,5)
Position nette après couvertures - activités en cours de cession	(67,2)	(21,0)	(12,3)	11,7	(88,8)

<sup>&</sup>lt;sup>(1</sup> Exposition nette en USD: plusieurs entités du Groupe (TF1, Eurosport, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leur activité, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent les montants hors-bilan, et dont les flux futurs sont partiellement adossés au chiffre d'affaires futur récurrent en USD.

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IAS 39.

		20	14		2013			
(en millions d'euros)	Impact en avant ir		Impac capitaux p avant in	oropres	Impact en avant ir		Impact en o propres impô	avant
	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%
USD	0,3	(0,3)	(1,0)	1,0	0,7	(0,7)	(1,0)	1,0
GBP	(0,1)	0,1	-	-	(0,1)	0,1	-	-
CHF	(0,1)	0,1	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL - ACTIVITES POURSUIVIES	0,1	(0,1)	(1,0)	1,0	0,6	(0,6)	(1,0)	1,0
TOTAL - ACTIVITES EN COURS DE CESSION					0,9	(0,9)	0,1	(0,1)

A fin 2014, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de + 0,9 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2013, elle s'élevait à + 0,4 million d'euros.

<sup>(2)</sup> Exposition nette en GBP: l'exposition concerne principalement l'activité courante d'Eurosport en Grande-Bretagne.

<sup>(3)</sup> Exposition nette en CHF: l'exposition concerne principalement l'activité courante d'Eurosport France et de TF1.

<sup>(4)</sup> Les devises concernées sont essentiellement les couronnes norvégienne, suédoise et danoise et le dollar australien. La position nette après gestion est adossée au chiffre d'affaires futur en devises.

#### Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change se répartissent par devise de la manière suivante :

		Vale	eur nominale	Valeurs de marché (euro)			
Au 31 décembre 2014 <i>(en millions)</i>	Devises	Encours total en devises	E Total	ncours en eur Moins de 1 an	o De 1 à 5 ans	Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	(0,1)	(0,1)	(0,1)	-	-	-
	GBP	9,8	12,6	12,6	-	0,1	-
	CHF	14,7	12,2	12,2	-	-	-
	NOK, SEK, DKK, AUD		-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	123,1	101,4	84,1	17,3	7,2	7,1
Ventes à terme	NOK, SEK, DKK, AUD		-	-	-	-	-
TOTAL			126,1	108,8	17,3	7,3	7,1

		Va	leur nominale	des couverture:	S	Valeurs de m	narché (euro)
Au 31			E	incours en euro	)		Dont qualifiées de
décembre 2013 (en millions)	Devises	Encours total en devises	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Encours total	couverture de flux de trésorerie
Swaps de							
devises	USD	1,3	0,9	0,9	-	-	-
	GBP	12,2	14,6	14,6	-	-	-
	CHF	7,0	5,7	5,7	-	-	-
	NOK, SEK, DKK, AUD	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	139,5	101,2	80,7	20,5	(3,8)	(3,8)
	NOK, SEK, DKK,						
Ventes à terme	AUD	-	-	-	-	-	-
TOTAL - activités	s poursuivies		122,3	101,9	20,5	(3,8)	(3,8)
TOTAL - activités cession (1)	s en cours de		18,7	18,7		0,3	0,2

<sup>(1)</sup> Incidence de la variation des devises NOK, SEK, DKK principalement.

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

#### **Qualifications et traitements comptables**

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de la norme IAS 39, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
2014				
Instruments financiers de change à l'actif	0,2	-	7,1	7,3
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
TOTAL	0,2	-	7,1	7,3
2013				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	-	-
Instruments financiers de change au passif	-	-	(3,8)	(3,8)
TOTAL - ACTIVITES POURSUIVIES	-	-	(3,8)	(3,8)
TOTAL - ACTIVITES EN COURS DE CESSION	0,1	-	0,2	0,3

#### Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- ✓ une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts);
- ✓ une variation de juste valeur dite inefficace.

Sur les exercices 2013 et 2014, les variations de valeur des instruments financiers de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2014	0,2	-	10,9	11,1
dont partie efficace	-		11,2	
dont partie inefficace	-		(0,3)	
2013	-	-	(5,0)	(5,0)
dont partie efficace	-		(5,7)	
dont partie inefficace	-		0,7	

#### Risques de contrepartie :

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2014, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 12 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 18 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2014, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 30 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les sociétés d'auteurs ou studios de production.

#### Risque de recouvrement des créances

2014	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
(en millions d'euros)			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	651,1	550,4	100,7	72,2	5,0	23,5
Provisions clients et comptes rattachés	(13,3)	-	(13,3)	(2,2)	(1,7)	(9,4)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS	637,8	550,4	87,4	70,0	3,3	14,1

2013	Valeur nette comptable	Créances non échues		Créances échues			
(en millions d'euros)			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois	
Clients et comptes rattachés	645,5	544,4	101,1	67,0	12,5	21,6	
Provisions clients et comptes rattachés	(15,0)	(0,8)	(14,2)	(1,0)	(4,8)	(8,4)	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS - ACTIVITES POURSUIVIES	630,5	543,6	86,9	66,0	7,7	13,2	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS - ACTIVITES EN COURS DE CESSION	97,0	56,3	40,7	33,1	5,0	2,6	

# Ventes d'espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. En cas de non acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un département « Credit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des annonceurs à un niveau inférieur à 0,15 % du montant de la facturation annuelle TTC.

#### Abonnements aux chaînes de l'Offre Payante

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement.

# **Activités Consommateurs**

TF1 Entreprises et TF1 Vidéo ont recours à des assurances crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Les activités de vente à distance, conduites par le pôle Téléshopping, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

#### Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 29-2-1 sur le risque de liquidité).

# 30 Options d'achat ou de souscription d'actions

# 30-1. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date de l'Assemblée Générale	17/04/2007	17/04/2007	14/04/2011	14/04/2011
Date du Conseil d'Administration	20/02/2008	18/02/2009	12/05/2011 et 25/07/2011	14/05/2012
Date d'attribution	20/03/2008	20/03/2009	10/06/2011	12/06/2012
Nature du plan	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre total d'options de souscription consenties	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 437 200
- dont les mandataires sociaux	56 000	56 000	7 2 0 0	7200
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	340 000	340 000	272 000	302 000
Nombre total d'options de souscription consenties sous conditions de performances	0	50 000	1 500 000	1 437 200
Point de départ d'exercice des options	20/03/2011	20/03/2012	10/06/2015	12/06/2016
Date d'expiration	20/03/2015	20/03/2016	10/06/2018	12/06/2019
Prix de souscription	15,35 €	5,98 €	12,47 €	6,17 €
Modalités d'exercice	Levée à par annive Cessibilité à p annive	ersaire eartir du 4ème	Levée et cessibilité à pa	artir du 4ème anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 31/12/14	-	1 287 238		
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	295 500	275 000	142 400	117 200
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1 704 500	437 762	1 357 600	1 320 000

#### 30-2. Évolution du nombre d'options en cours de validité

-	201	4	201	3
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)
Options en cours de validité au 1er janvier	5 157 013	10,87	6 349 089	10,09
Options consenties	-	-	-	-
Options annulées, non attribuées ou devenues caduques	(68 400)	8,52	(187 700)	10,62
Options exercées	(268 751)	5,98	(1 004 376)	5,98
Options expirées	-	-	-	-
Options en cours de validité au 31 décembre	4 819 862	11,17	5 157 013	10,87
Options exerçables au 31 décembre	2 142 262	13,44	2 417 013	12,61

Au cours de l'exercice 2014, 268 751 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2014 est de 29 mois (41 mois au 31 décembre 2013).

# 31 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Programmes et droits de diffusion » - note 10 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 29-2-1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; ...).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaîne échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

# - Cautions et engagements de garanties :

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

#### - Engagements réciproques :

#### Transport d'images :

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

#### Engagements sur titres de participation :

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Suite à l'acquisition par Discovery Communications de 31 % du capital de la société Eurosport SAS, société mère du groupe Eurosport, les engagements hors bilan concernant Discovery Communications et le groupe TF1 sont à ce jour les suivants :

#### • Concernant le groupe Eurosport :

- a) Dans le cadre de la cession des 31 % du capital d'Eurosport SAS (cf. faits marquants) et suite au rachat le 14 mai 2014 par le groupe TF1 de 80 % des titres d'Eurosport France, le groupe TF1 a octroyé à Eurosport SAS un droit de rachat de la totalité des titres d'Eurosport France exerçable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2017.
- b) De manière symétrique à l'engagement décrit en a), TF1 dispose, sur cette même période, de la possibilité de revendre à Eurosport SAS la totalité de sa participation détenue dans Eurosport France.
- c) Suite à la cession des 31 % du capital d'Eurosport SAS, TF1 a la possibilité de vendre à Discovery Communications le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49 % du capital, à l'intérieur de périodes définies entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 septembre 2016.

#### • Concernant les chaînes thématiques payantes :

- d) Suite à l'acquisition par le groupe Discovery Communications de 31 % de la société Eurosport SAS (cf. faits marquants) TF1 peut jusqu'au 26 novembre 2015, céder à Discovery Communications 15 % du capital des chaînes thématiques payantes, de façon à ce que le groupe Discovery Communications atteigne un pourcentage de détention de 35 %.
- e) En cas de désengagement total de TF1 dans le groupe Eurosport, Discovery Communications peut céder à TF1 la totalité de sa participation dans les chaînes thématiques à partir du 21 décembre 2018 pendant une période d'un an.

Les montants présentés ci-après dans le tableau des engagements contractuels correspondent aux engagements a), b), c),et d) évalués sur la base des dernières valeurs d'entreprise. Le dernier engagement e) étant soumis à des conditions non remplies à ce jour, il n'est pas valorisé dans le tableau.

(en millions d'euros)	Références 2014	2014.12	2013.12
Total droits d'achat donnés	a)	68,0	367,8
Total droits de vente donnés	a)	-	68,0
Total engagements optionnels donnés par TF1		68,0	435,8
Total droits d'achat reçus		-	-
Total droits de vente reçus	b), c),d)	544,0	68,0
Total engagements optionnels reçus par TF1		544,0	68,0
Total engagements sur titres TF1 / Discovery		612,0	503,8

#### Autres engagements contractuels réciproques :

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

#### Locations simples :

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été

pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés les filiales du Groupe, et les sociétés françaises du groupe Eurosport.

#### - Location-financement :

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

# 31-1. Cautions et engagements de garanties

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2014	Total 2013
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	3,1	-	-	3,1	4,4
Engagements de garantie donnés (1)	3,1	-	-	3,1	4,4
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	0,1	-	0,1	1,9
Engagements de garantie reçus (2)	-	0,1	-	0,1	1,9
Engagements de garantie nets	3,1	- 0,1	-	3,0	2,5

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Dont 1,2 M€ en 2013 sur activités en cours de cession

# 31-2. Engagements contractuels réciproques

(en millions d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total 2014	Total 2013
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	43,1	66,9	5,7	115,7	146,8
Engagements sur titres de participation (1)	605,6	34,7	-	640,3	515,9
Autres	5,6	1,9	-	7,5	16,0
Engagements contractuels divers donnés	654,3	103,5	5,7	763,5	678,7
Transport d'images	43,1	66,9	5,7	115,7	146,8
Engagements sur titres de participation (1)	605,6	34,7	-	640,3	515,9
Autres	5,6	1,9	-	7,5	16,0
Engagements contractuels divers reçus	654,3	103,5	5,7	763,5	678,7
Engagements contractuels divers nets	•	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Les engagements sur titres de participation comprennent notamment les engagements avec le Groupe Discovery décrits ci-dessus et les engagements avec le Groupe ITAS liés à la détention des bons de souscription d'actions (cf note 11 – actifs financiers).

# 31-3. Locations simples

(on millions allows)	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	Total
(en millions d'euros)	an	ans	ans	2014	2013
Contrats de location simple					
Locations simples données (1)	9,0	22,3	0,2	31,5	104,1
Locations simples reçues (1)	9,0	22,3	0,2	31,5	104,1
Contrats de location simple nets	-	-	-	-	-

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Dont 58,3 M€ en 2013 concernant les activités en cours de cession

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> Dont 1,9 M€ en 2013 sur activités en cours de cession

#### 31-4. Location-financement

	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	Total
(en millions d'euros)	an	ans	ans	2014	2013
Contrats de location-financement (déjà comptabilisés au bilan) (1)	1,2	-	-	1,2	5,1

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Dont 1,3 M€ en 2013 concernant les activités en cours de cession

# 32 Informations sur les parties liées

#### 32-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2014 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 14 membres du Comité de Direction générale TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 8,6 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Rémunération fixe	5,8	6,3
Rémunération variable et avantages en nature	2,8	2,7

# Par ailleurs:

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,1 million d'euros;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 3,3 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2014 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,6 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

Hors mandataire social, la rémunération versée au cours de l'année 2014 aux cadres dirigeants du Groupe est en diminution de 12,9 %.

# 32-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Prod	ıits Charç		rges Créanc		es	Dettes	
(en millions d'euros)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Parties liées en amont	48,0	53,3	(12,6)	(12,7)	493,8 <sup>(1)</sup>	262,1 <sup>(1)</sup>	5,7	7,8
Coentreprises	1,7	1,3	(2,8)	(3,1)	1,2	1,0	4,3	1,7
Entités associées	7,3	5,6	(11,1)	(11,5)	9,2	32,4	8,0	9,0
Autres parties liées	-	0,9	-	-	-	-	-	-
TOTAL	57,0	61,1	(26,5)	(27,3)	504,2	295,5	18,0	18,5

<sup>(1)</sup> dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 29-2-1)

Les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

Les engagements hors bilan présentés en note 31 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

# 33 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

	Mazars			КРМС			Autres Réseaux Commissaires					
	Mon	tant	9	6	Mon	Montant %		6 Montant		%	, o	
(en milliers d'euros)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(778)	(826)	100%	100%	(555)	(880)	99%	97%	(63)	(64)	62%	71%
- Dont TF1 SA	(214)	(224)			(214)	(224)			-	-		
- Dont Filiales	(564)	(602)			(341)	(656)			(63)	(64)		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux	(0)		00/	00/	(5)	(0)	40/	00/				
comptes	(3)	-	0%	0%	(5)	(3)	1%	0%	-	-	-	-
- Dont TF1 SA	-	-			-	-			-	-		
- Dont Filiales	(3)	-			(5)	(3)			-	-		
Honoraires CAC audit	(781)	(826)	100%	100%	(560)	(883)	100%	97%	(63)	(64)	62%	71%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	(30)	0%	3%	(15)	(26)	15%	29%
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	0%	-	(24)	-	23%	-
Honoraires CAC autres	-	-	-	-	-	(30)	0%	3%	(39)	(26)	38%	29%
TOTAL HONORAIRES CACS	(781)	(826)	100%	100%	(560)	(913)	100%	100%	(102)	(90)	100%	100%

# 34 Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou co-entreprises suivantes: LCI, Eurosport France, TMC, NT1 et TF6, sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans. Cette durée a été prorogée de 5 ans suite à l'engagement de ces chaînes d'étendre leur couverture TNT au-delà de 95 % de la population conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi du 30 septembre 1986.

# 35 Évènements postérieurs à la clôture

Pas d'évènement postérieur à la clôture significatif à mentionner.

# 36 Périmètre de consolidation détaillé

			Décembre 2014 Décembre 201		ore 2013	
SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTRÔLE	METHODE	% CONTRÔLE	METHODE

Antennes et Contenus						
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère		Société mère	
TELE MONTE CARLO	Monégasque	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
NT1	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
HD1	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
e-TF1	Française	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
WAT	Française	Création/services internet	100,00%	IG	100,00%	IG
METRO FRANCE PUBLICATIONS	Française	Editeur de presse	100,00%	IG	100,00%	IG
TMC REGIE	Française	Régie publicitaire TMC	80,00%	IG	80,00%	IG
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
LA PLACE MEDIA	Française	Régie publicitaire	24,70%	ME	24,70%	ME
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DS	Française	Acquisition/ventes de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 INTERNATIONAL	Française	Exploitation de droits audiovisuels	66,00%	IG	66,00%	IG
UGC DISTRIBUTION	Française	Exploitation de droits audiovisuels	34,00%	ME	34,00%	ME
Services Consommateurs						
TELESHOPPING	Française	Télé-achat	100,00%	IG	100,00%	IG
TOP SHOPPING	Française	Distribution en magasins	100,00%	IG	100,00%	IG
DIRECT OPTIC PARTICIPATIONS	Française	Commerce en ligne	47,85%	ME	47,85%	ME
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ENTREPRISES	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
SF2J	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
SKY ART MEDIA	Etats-Unis	Publication presse	-	-	27,54%	ME

			%		%	
SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	CONTRÔLE	METHODE	CONTRÔLE	METHODE

Offre payante						
EUROSPORT France SA	Française	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
GROUPE EUROSPORT	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	49,00%	ME	-	-
EUROSPORT SAS	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT BV	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT TELEVISION LTD	Anglaise	Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT TV AB	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT MEDIA GMBH	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT EVENT LTD	Anglaise	Organisation de courses automobiles	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT ITALIA	Italienne	Commercialisation en Italie du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT ASIA-PACIFIC	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT MEDIA SA	Suisse	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT SA SPAIN	Espagnole	Commercialisation en Espagne du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT FINLAND	Finlande	Commercialisation en Finlande du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORTNEWS DISTRIBUTION LTD	Hong-Kong	Commercialisation en Asie du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT NORVEGE AS	Norvégienne	Commercialisation en Norvège du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT POLSKA	Polonaise	Commercialisation en Pologne du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT DANMARK APS	Danoise	Commercialisation au Danemark du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT ARABIA FZ LLC	Emirati	Commercialisation au Moyen Orient du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
EUROSPORT MEDIA DISTRIBUTION Portugal	Portugal	Commercialisation au Portugal du programme Eurosport	-	-	80,00%	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
TF6	Française	Chaîne thématique	50,00%	ME	50,00%	ME
LA CHAÎNE INFO	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF6 GESTION	Française	Gérante de TF6	50,00%	ME	50,00%	ME
SERIE CLUB	Française	Chaîne thématique	50,00%	ME	50,00%	ME
STYLIA	Française	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	80,00%	IG	80,00%	IG
TF1 DISTRIBUTION	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00%	IG	100,00%	IG
Holding et Divers						
TF1 THEMATIQUES	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00%	IG	100,00%	IG
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	Française	Holding de TMC	100,00%	IG	100,00%	IG
HOLDING OMEGA PARTICIPATIONS	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
PREFAS 18	Française	Holding	80,00%	IG	80,00%	IG
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
APHELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
FIRELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
PERELIE	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
ONE CAST	Française	Service de diffusion et de transmission audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
GROUPE AB	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	33,50%	ME	33,50%	ME
(4)						

<sup>(1)</sup> Aucune entité du périmètre de consolidation ne présente un pourcentage d'intérêt différent du pourcentage de contrôle indiqué ci-dessus.